

RAPPORT SUR
LA **SOLVABILITE**
ET LA **SITUATION**
FINANCIERE

2022

Solvency and Financial Conditions Report (SFCR)

SOMMAIRE

Synthèse _____ 4

A. Activités et Résultats _____ 9

A.1. Activité	9
A.2. Résultats de souscription.....	12
A.3. Résultats des investissements	14
A.4. Résultats des autres activités	16
A.5. Autres informations	16

B. Gouvernance _____ 17

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	18
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	24
B.3. Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	26
B.4. Système de contrôle interne.....	28
B.5. Fonction d'audit interne	31
B.6. Fonction actuarielle.....	32
B.7. Sous-traitance	33
B.8. Autres informations	33

C. Profil de risque _____ 35

C.1. Risque de souscription	36
C.2. Risque de marché.....	38
C.3. Risque de crédit.....	41
C.4. Risque de liquidité.....	40
C.5. Risque opérationnel	41
C.6. Autres risques importants	42
C.7. Autres informations	42

D. Valorisation à des fins de solvabilité _____ 44

D.1. Actifs	44
D.2. Provisions techniques.....	45
D.3. Autres Passifs	46
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	49
D.5. Autres informations	49

E.Gestion du Capital _____ 49

E.1. Fonds propres.....	49
E.2. Capital de solvabilité requis..... et minimum de capital requis	50
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	52
E.4. Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	52
E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis	52
E.6. Autres informations	52

Annexes _____ 55

Synthèse

Le présent rapport de la Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (SGAPS) IRCHEM sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR en anglais, *Solvency and Financial Condition Report*), mis à jour chaque année, a été rédigé sur la base des processus et des travaux de conformité mis en place au sein du Groupe IRCHEM dans le cadre de Solvabilité II, et sur la base des données au 31 décembre 2022.

Le présent rapport a été présenté pour validation aux Conseils d'administration les 6 et 7 avril 2023.

Il s'adresse en priorité aux publics, adhérents et participants c'est-à-dire les particuliers employeurs et leurs salariés dans le cadre réglementaire dénommé Solvabilité II entré en application le 1^{er} janvier 2016.

En effet, « Solvabilité II » est le nom de la norme dite prudentielle, imposée depuis le 1^{er} janvier 2016 au secteur assurantiel en Europe. Tous les organismes assurantiels doivent respecter les règles « prudentielles » et mettre en adéquation leur niveau de fonds propres aux risques auxquels ils sont confrontés.

L'activité de la SGAPS IRCHEM et de ses membres affiliés, IRCHEM Prévoyance et IRCHEM Mutuelle, se structure autour de **4 valeurs fondatrices fortes** :

- **Ambition,**
- **Performance,**
- **Respect,**
- **Solidarité,**

et du projet d'entreprise : « **QUINTESSANCE 2030** » qui s'articule autour de **5 orientations stratégiques** :

- OS1 : Être tiers de confiance de la sphère sociale,
- OS2 : Apporter la meilleure valeur ajoutée à nos publics,
- OS3 : Être un acteur de l'innovation sociale,
- OS4 : Améliorer la performance de l'entreprise,
- OS5 : Perdurer comme une entreprise humaine avec du sens.

La gouvernance de la SGAPS IRCHEM et de ses membres affiliés s'appuie sur :

- **Le Conseil d'Administration**, qui valide la stratégie ainsi que les politiques écrites, et assure le bon fonctionnement de la SGAPS IRCHEM ;
- **Les dirigeants effectifs**, qui mettent en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration et peuvent engager la SGAPS IRCHEM auprès de tiers ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- **Le principe des quatre yeux** : toute décision significative dans le fonctionnement des organismes doit être vue par au moins deux personnes (les dirigeants effectifs) ;
- **Le principe de la personne prudente** : les risques liés aux investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des assurés et conformes aux critères d'aversion aux risques définis par les administrateurs.

Indicateurs de référence

Pour l'exercice 2022, les **indicateurs de référence** sont les suivants :

Indicateur de référence	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Données S1			
Cotisations acquises	359 372 k€	335 001 k€	30 706 k€
Solde de souscription	55 583 k€	44 743 k€	10 839 k€
Dotations/reprise PEG	-	-19 634 k€	-
Solde de réassurance (hors intra-groupe)	10 290 k€	13 323 k€	-3 033 k€
Solde de réassurance (intra-groupe)	-	288 k€	-288 k€
Frais (sin., acq., adm., ...)	-25 854 k€	-20 319 k€	-5 535 k€
Solde de souscription, net de frais	40 018 k€	18 401 k€	1 983 k€
Solde financier	29 338 k€	29 320 k€	18 k€
Autres produits et charges non tech.	-13 584 k€	-13 488 k€	-96 k€
Résultat exceptionnel	-177 k€	-41 k€	-136 k€
Autres produits (autres activités)	751 k€	-	-
Impôt sur le résultat	-6 616 k€	- 5 986 k€	-631 k€
Impôt différé	-7 036 k€	-	-
Résultat net	42 692 k€	28 205 k€	1 138 k€
Données S2			
Fonds propres Solvabilité II	623 769 k€	591 455 k€	25 352 k€
Ratio de couverture du SCR	239 %	235 %	296 %
Ratio de couverture du MCR	895 %	939 %	378 %

En 2022, les cotisations de la **SGAPS IRCEM** sont de 359,4 M€, en forte hausse (240,6 M€ en 2021). Cette évolution est liée essentiellement au déploiement au 01/01/2022 de la nouvelle convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (voir « Faits marquants »).

Les fonds propres de la **SGAPS IRCEM** sont de 623,8 M€ au 31 décembre 2022, et couvrent 2,39 fois l'exigence en capital de solvabilité requis (SCR), ce qui demeure au-dessus du seuil d'appétence défini par le conseil d'administration, à 200% de ratio de couverture du SCR.

En termes de prospective, les résultats de l'exercice ORSA rédigé en 2022 à partir des comptes 2021 démontrent la capacité de la SGAPS IRCEM à maintenir sa couverture de SCR au-dessus de cette appétence. L'ensemble de ses membres affiliés s'inscrivent dans la zone souhaitée de maîtrise des risques, définie dans ce cadre.

Faits marquants de l'exercice 2022

BRANCHE DU SECTEUR DES PARTICULIERS EMPLOYEURS ET DE L'EMPLOI A DOMICILE

Au 1^{er} janvier 2022, les branches « Salariés du particulier employeur » et « Assistants maternels » ont convergé vers une branche unique : **la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile**.

Les partenaires sociaux ont décidé de confier à IRCÉM Prévoyance pour cinq ans, soit de 2022 à 2026 inclus, **l'assurance et la gestion de l'ensemble de cet accord**.

Cette décision a impacté significativement la superficie financière d'IRCÉM Prévoyance (passant son chiffre d'affaires de 216 M€ à 335 M€) et donc du Groupe.

Voir encadré dédié.

CRISE SANITAIRE COVID-19

Dans la continuité de 2020-2021, le contexte sanitaire a eu en 2022 de forts impacts sur les prestations d'IRCÉM Prévoyance.

En cohérence avec l'ensemble des mesures d'accompagnement déjà mises en œuvre (ex : arrêts de travail « garde d'enfant », opération « un masque pour tous », etc.), IRCÉM Prévoyance et les partenaires sociaux des branches ont poursuivi en 2022 le paiement **sans carence** de ces arrêts dérogatoires.

Au titre de la survenance 2022, le surplus de prestations lié à la crise sanitaire est estimé à **+30 M€**.

SATISFACTION CLIENTS

Une **étude de satisfaction** a été menée en janvier 2022 auprès d'un échantillon d'environ 1000 assurés. Les niveaux de satisfaction sont satisfaisants avec 86% de notes supérieures ou égales à 7/10, **et une note de satisfaction globale de 8,2 sur 10**.

SECTEUR DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

En 2022, nous constatons une légère augmentation des masses salariales du secteur :

	SPE	AM
2021	6,4 Md€	5,0 Md€
2022	6,6 Md€	5,2 Md€

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2022 d'IRCÉM Prévoyance s'élève à 335,0 M€, en très forte hausse par rapport à 2021 (+55%). Cette hausse est liée essentiellement au nouvel accord du **secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile**, et en particulier le déploiement d'une nouvelle garantie : l'indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite (IDR).

IRCÉM Mutuelle, dans un contexte très concurrentiel, connaît une stabilité de son activité, avec un chiffre d'affaires de 30,7 M€.

SOLDE DE SOUSCRIPTION

Le solde de souscription net de frais d'IRCÉM Prévoyance est en hausse, passant de -15,9 M€ à +18,4 M€.

Le solde de souscription net de frais d'IRCÉM Mutuelle est, quant à lui, stable.

SOLDE FINANCIER

Les soldes financiers d'IRCÉM Prévoyance et d'IRCÉM Mutuelle s'élèvent respectivement à 29,3 M€ et 18 k€. Ces résultats sont notamment liés à la réalisation de plus-values, respectivement pour 19 M€ et 0,3 M€.

RESULTAT NET

Le résultat net de la SGAPS IRCÉM est 42,7 M€ en 2022 (contre 22,4 M€ en 2021).

Les résultats nets d'IRCÉM Prévoyance et d'IRCÉM Mutuelle s'élèvent respectivement à +28,2 M€ et +1,1 M€.

A noter : L'écart entre les résultats des entités solos et le résultat des comptes consolidés de la SGAPS IRCÉM est essentiellement lié aux retraitements des provisions d'égalisation dans les comptes de la SGAPS.

Fait majeur 2022 : la CCN unique

En 2022, le projet majeur d'IRCEM Prévoyance a été le déploiement au 1^{er} janvier de la **branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile**, issue de la convergence des branches « Salariés du particulier employeur » et « Assistants maternels ».

Depuis le 1^{er} janvier 2022, ce secteur bénéficie :

- De cinq garanties **Prévoyance** :
 - Incapacité ;
 - Invalidité ;
 - Capital décès (*nouveauté pour les SPE et amélioration pour les AM*) ;
 - Rente éducation (*nouveauté pour les SPE et amélioration pour les AM*) ;
 - Maladies redoutées (*nouveauté pour les SPE*).
- D'une nouvelle garantie, sous forme de capital versé lors du départ à la retraite : **l'indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite (IDR)***.

En octobre 2021, les partenaires sociaux de la branche unique ont décidé de confier à IRCEM Prévoyance pour cinq ans à la suite d'un appel d'offre, soit de 2022 à 2026 inclus, **l'assurance et la gestion de l'ensemble de ces accords**.

Cette décision a impacté significativement la superficie d'IRCEM Prévoyance et donc du Groupe.

La CCN Unique a induit de **forts changements**.

De fait, IRCEM Prévoyance sera davantage encore, à tout moment, exemplaire et performant, aussi bien sur :

- Le plan de l'efficience opérationnelle ;
- La maîtrise des coûts de gestion ;
- L'accompagnement de nos publics tout au long de leur vie ;
- La maîtrise des risques ;
- La connaissance des engagements techniques et financiers.



* cotisations à compter de 2022, prestations à compter de 2023

ACTIVITES ET RESULTATS

A



A.1. Activité	09
A.2. Résultats de souscription	12
A.3. Résultats des investissements	14
A.4. Résultats des autres activités	16
A.5. Autres informations	16

ACTIVITES ET RESULTATS

A.1. ACTIVITE

Renseignements généraux

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 9.

Dénomination sociale et siège social :

SGAPS IRCEM
261 avenue des Nations Unies – BP 593
59060 Roubaix cedex 1

Forme Juridique :

SOCIETE DE GROUPE ASSURANTIEL DE PROTECTION SOCIALE
Immatriculée au SIRENE sous le n°823 214 200

La SGAPS IRCEM a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels aux :

Co-commissaires aux comptes titulaires	KPMG SA Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex <i>Olivier FONTAINE</i>	MAZARS 22 rue Denis Papin Business Pôle Les Prés 59 265 Villeneuve d'Ascq <i>Eddy BERTELLI</i>
Co-commissaires aux comptes suppléants	SALUSTRO REYDEL Tour EQHO 2 avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris La Défense Cedex <i>Nicolas DE LUZE</i>	CBA 22 rue Denis Papin Business Pôle Les Prés 59 265 Villeneuve d'Ascq <i>Alain CHAVANCE</i>

Périmètre d'activité

La SGAPS IRCEM, créée le 1^{er} juillet 2016, est une société de groupe d'assurance de protection sociale, prudentielle et à gestion paritaire composée de 2 membres affiliés :

- **Une Institution de Prévoyance** régie par le Code de la sécurité sociale « IRCEM Prévoyance », proposant des garanties de prévoyance collective (maintien de salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident et garanties décès) dans le cadre de la **Convention Collective Nationale du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile** ;

- **Une Mutuelle** régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité « IRCEM Mutuelle », proposant des garanties individuelles à destination des publics des emplois de la famille.

Ces membres affiliés adhèrent aussi à **l'association sommitale du « Groupe IRCEM »**, conformément à l'accord du 8 juillet 2009 sur la gouvernance des Groupes de Protection Sociale.

La SGAPS IRCEM met en place des relations financières fortes et durables entre ses organismes affiliés et exerce une influence dominante sur ces dernières au moyen d'une coordination centralisée des décisions, y compris financières.

Les membres affiliés disposent de filiales (détenues à 100%) :

Dénomination	Objet
La Société Civile Immobilière (SCI) « Immobilière des Nations Unies »	Acquisition et gestion d'un immeuble situé à Roubaix et tout autre actif immobilier.
La Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) « Quatersperanto »	Commercialisation de tous produits et services sur le bien-vieillir des personnes vulnérables afin d'apporter sécurité et sérénité au sein de leur logement et favoriser leur maintien à domicile.
La « Fondation d'entreprise IRCEM »	Soutien à toutes actions qui permettent de mieux vivre au sein de la Famille relevant notamment de la prévention, du « bien vieillir », du handicap, de la lutte contre la dépendance, du maintien à domicile et ce à tous les âges de la vie.

Mais aussi les participations suivantes :

Dénomination	Objet
DOMPLUS	Accompagne nos publics au travers d'une prise en charge différenciée et d'un accompagnement global des personnes dans leurs priorités du quotidien et à tout moment de la vie.
UNAIDE	Entreprise mandataire de service à la personne qui développe des solutions technologiques pour accompagner bénéficiaires et auxiliaires dans leurs relations quotidiennes.
CARECLEVER	Développe Cutii, un robot compagnon dévoué au bien-être des personnes âgées en résidence ou EHPAD.
INNOBIOCHIPS	Spécialisée dans le diagnostic biologique multiplexe. Développement d'outils de diagnostic modernes offrant une réponse plus précise et plus fiable au patient.

Description des garanties

Ci-dessous, la description des garanties en-cours **IRCEM Prévoyance** :

Population	Type de garantie
Assistants Maternels du particulier employeur (AM) et Salariés du Particulier Employeur (SPE)	<ul style="list-style-type: none">- Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire- Capitaux décès du salarié- Rente éducation- Maladie Redoutée- Indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite (IDR)
Retraités en souscription individuelle AM et SPE en souscription individuelle	<ul style="list-style-type: none">- Capitaux obsèques
Associations mandataires du secteur Particuliers employeurs et structures prestataires	<ul style="list-style-type: none">- Garanties incapacité-invalidité complémentaires au régime obligatoire- Capitaux décès du salarié- Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur

Ci-dessous, la description des garanties **IRCEM Mutuelle** :

Population	Type de garantie
Retraités en souscription individuelle Assistants Maternels du particulier employeur (AM) et Salariés du Particulier Employeur (SPE) en souscription individuelle	<ul style="list-style-type: none">- Capitaux obsèques- Santé- Branche Accident- Décès Soudain- Capital Autonomie- Garanties blessures
Particuliers employeurs et salariés en emploi direct et association mandataire	<ul style="list-style-type: none">- Garantie hospitalisation de l'employeur- Garantie rupture du contrat de travail au décès de l'employeur

A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

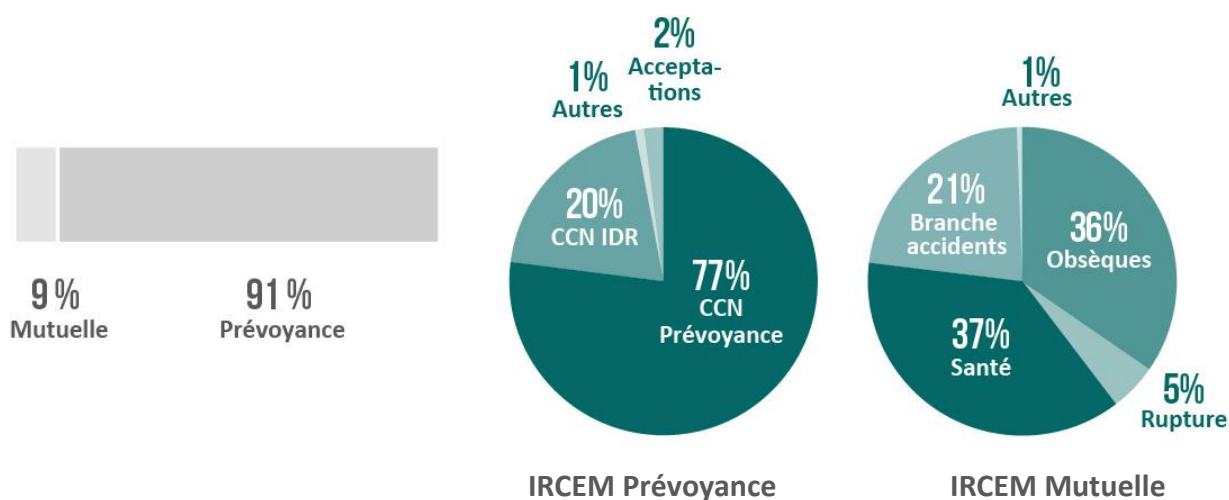
Chiffre d'affaires 2022

Le chiffre d'affaires de la **SGAPS IRCEM** se décompose ainsi :

Montant en k€	2022	Répartition
Cotisations brutes	359 372 k€	-
dont IRCEM Prévoyance*	328 666 k€	91 %
dont IRCEM Mutuelle	30 706 k€	9 %

*Après retraitement des opérations intragroupes

Répartition du chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés :



Le chiffre d'affaires de la SGAPS IRCEM est de 359 372 k€ et se décompose la manière suivante :

	2022	2021	Evolution
IRCEM Prévoyance	335 001 k€	215 935 k€	55.1 %
IRCEM Mutuelle	30 706 k€	30 790 k€	-0.3 %
Retraitements intra-groupes	- 6 335 k€	-6 153 k€	-
Chiffre d'affaires	359 372 k€	240 573 k€	49.4 %

Le chiffre d'affaires d'IRCEM Prévoyance est en forte hausse, à **335 M€** (215,9 M€ en 2021). Cette évolution (+119,1 M€) est liée essentiellement au nouvel accord obligatoire (+113,3 M€), dont la nouvelle garantie « indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite » (68 M€).

Le chiffre d'affaires d'IRCEM Mutuelle est quant à lui stable à **30,7 M€**.

Les tableaux ci-dessous présentent les soldes de souscription nets de frais. Ceux-ci comprennent les cotisations, les prestations payées, les charges de provisions techniques, la réassurance (interne et externe) et les frais.

Le solde de souscription net de frais **d'IRCEM Prévoyance** se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2022	2021
CCN - Prévoyance	14 146 k€	-16 342 k€
CCN - IDR	-594 k€	-
Autres	4 848 k€	448 k€
Solde de souscription net de frais, après dotation à la PEG et à la PPE	18 401 k€	-15 893 k€

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Prévoyance est en forte hausse, passant de -15,9 M€ à 18,4 M€.

Notons en particulier des impacts exceptionnels constatés en 2021 (**-38,9 M€**) et n'impactant plus l'exercice 2022, liés à la mise en place des garanties Décès, Rente éducation et Maladies redoutées au titre des arrêts en cours pour les SPE.

Ce solde de souscription peut être décomposé comme suit :

	IRCEM Prévoyance	
	2022	2021
Cotisations HT (hors acceptation)	328 666 k€	209 783 k€
Prestations payées	-187 904 k€	-178 892 k€
Charges de provisions	-96 018 k€	27 677 k€
Charges de provisions : impacts CCN unique	-	-38 975 k€
Charges de provisions d'égalisation (PEG)	-19 634 k€	-8 915 k€
Solde de réassurance (hors intra-groupe)	13 323k€	-1 534 k€
Opérations de réassurance intra-groupe	288 k€	308 k€
Frais de fonctionnement	-25 514 k€	-23 601 k€
Autres charges techniques nettes	5 195 k€	-1 744 k€
Solde de souscription net de frais, après dotation à la PEG et à la PPE	18 401 k€	-15 893 k€

Les faits majeurs 2022 sont :

- Une CCN présentant en 2022 des **résultats nets équilibrés**, hors mesures dérogatoires Covid-19 ;
- Les impacts significatifs de la **crise sanitaire** (vague Omicron en particulier) et des **mesures dérogatoires** associées, estimés à -30 M€ pour la survenance 2022 (contre -20 M€ en 2021) ;
- La réalisation de **bonis de liquidation** sur exercices antérieurs ;
- Des taux techniques à 0,66% en Non-vie et 1,25% en Vie (taux qui étaient nuls depuis 2019) ;
- Une dotation significative à la **provision d'égalisation**.

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle se présente de la manière suivante :

Ligne d'activité	2022	2021
Obsèques	233 k€	310 k€
Rupture	-152 k€	-279 k€
Santé	1 421 k€	591 k€
Branche accident	872 k€	1 135 k€
Autres garanties non-vie	-391 k€	-224 k€
Solde de souscription net de frais, après dotation à la PPE	1 983 k€	1 534 k€

Le solde de souscription net de frais d'IRCEM Mutuelle est de 1,9 M€ en 2022 (contre 1,5 M€ en 2021).

A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Les modalités de gestion des portefeuilles sont inchangées depuis 2019.

Les orientations stratégiques sont arrêtées au début de chaque année par le Conseil d'administration et peuvent être modifiées en cours d'année en cas d'événement majeur sur les marchés financiers.

Chaque année, un programme de réalisation de plus-values est défini en début d'année puis voté en Conseil d'Administration au cours du 1^{er} trimestre afin d'assurer un taux de rendement des actifs minimal.

Afin de respecter le principe de la personne prudente, IRCEM Prévoyance et IRCEM Mutuelle ont adopté une politique et une stratégie de gestion d'actifs prudente, garantissant pour l'ensemble de son portefeuille :

- La sécurité ;
- La qualité ;
- La liquidité ;
- La rentabilité.

La SGAPS IRCEM n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Ainsi, les membres affiliés de la SGAPS IRCEM n'ont pas recours à des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'institution. Ainsi, le montant de la poche Trésorerie doit à tout moment excéder le cumul de 6 mois de prestations.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement. La localisation des actifs (zone euro) permet leur disponibilité.

Le processus de décision n'est pas centralisé, mais fait intervenir différentes instances opérationnelles et politiques :

- D'une part, la Direction adjointe Finances et Investissements, la Direction Actuariat, Réassurance et Finances, et la Direction générale ;
- D'autre part, le Comité des risques, actif-passif, solvabilité de la SGAPS, et le Conseil d'administration, auquel revient la prise de décision finale.

De façon indépendante, le contrôle interne et l'audit interne peuvent librement et à tout moment opérer les contrôles jugés nécessaires sur les processus mis en place et sur la gestion opérée.

L'année 2022 a été marquée par la hausse de l'inflation, initiée en 2021, qui a poussé les Banques Centrales à resserrer drastiquement leurs politiques monétaires. Le resserrement monétaire, dont l'ampleur fut la plus importante depuis le début des années 80, a eu pour conséquence une forte hausse des taux des obligations souveraines. Les principaux taux souverains sur 10 ans ont vu leurs niveaux progresser de 230 à 350 points de base. Les prix des obligations étant inversement corrélés au niveau des taux, cette hausse a entraîné un véritable krach obligataire : certains indices obligataires

ont perdu plus de 20% alors que la classe d'actif est historiquement peu volatile.

Ce contexte a également fortement pénalisé les marchés actions (-12% pour le MSCI EMU) et plus particulièrement les valeurs de croissance (-18% pour l'Eurostoxx Growth) ainsi que les smalls et mid caps (-24% pour l'Eurostoxx Small) dont les cours dépendent fortement des taux utilisés pour l'actualisation des prévisions de bénéfices futurs.

Dans ce contexte très défavorable pour les portefeuilles diversifiés, les principaux arbitrages réalisés ont consisté à :

- Alléger la poche obligations au premier semestre.
- Alléger la poche actions lors du premier semestre.
- Augmenter la part de la poche trésorerie afin d'être prudent face à une situation économique incertaine. Profiter du retour à des rendements positifs pour investir le cash dans des OPC monétaires.

Les produits et charges financiers se décomposent ainsi :

	SGAPS IRCEM		IRCEM Prévoyance		IRCEM Mutuelle	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits	30 188 k€	42 135 k€	30 050 k€	40 718 k€	137 k€	1 417 k€
Charges	-805 k€	-987 k€	-731 k€	-905 k€	-75 k€	-82 k€
Dotations PRE	-45 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-45 k€	0 k€
Résultat des investissements	29 338 k€	41 148 k€	29 320 k€	39 813 k€	18 k€	1 335 k€

Pour **IRCEM Prévoyance**, le résultat financier 2022 net de provisions est de **29,3 M€**, dont 18,9 M€ de plus-values réalisées (17,5 M€ sur les actions).

Pour **IRCEM Mutuelle**, le résultat financier 2022 net de provisions est de **18 k€**, dont 281 k€ de plus-values réalisées (296 k€ sur les actions).

A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Action sociale

IRCEM Prévoyance

Les dépenses suivantes concernant l'Action sociale IRCEM Prévoyance ont été réalisées en 2022 :

- Au titre des aides individuelles : 4 047 k€ ;
- Au titre des aides collectives : 462 k€ ;
- Au titre de la prévention : 299 k€.

IRCEM Mutuelle

L'Action sociale IRCEM Mutuelle propose, sous conditions, des prestations complémentaires aux adhérents et bénéficiaires d'un contrat IRCEM Mutuelle. Les aides sont mises en place autour de trois axes : la santé, la prévention et le handicap.

Le niveau de consommation des aides individuelles s'est établi en 2022 à 45 k€.

Quatersperanto

Créée en octobre 2012, la société **Quatersperanto**, filiale d'IRCEM Prévoyance, développe des services et produits qui s'appuient sur les nouvelles technologies et favorisent :

- L'allongement de la durée de vie en bonne santé ;
- Le développement du lien social et des solidarités intergénérationnelles ;
- L'adaptation progressive et la sécurisation des lieux de vie ;

- La valorisation de solutions participant au développement d'activités économiques et sociales de proximité, non-délocalisables et d'utilité sociale.

L'ensemble des opérations menées a permis de générer un chiffre d'affaires de 1 797 k€ pour l'année 2022 (contre 1 850 k€ en 2021).

A.5. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.

GOVERNANCE

B



B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	18
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	24
B.3. Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	26
B.4. Système de contrôle interne	29
B.5. Fonction d'audit interne	31
B.6. Fonction actuarielle	32
B.7. Sous-traitance	33
B.8. Autres informations	33

GOVERNANCE

B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOVERNANCE

Organisation générale

Comme déjà évoqué, le système de gouvernance de la SGAPS IRCEM s'appuie sur 3 acteurs clés :

- **Le Conseil d'Administration**, qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites, sur proposition de la Direction générale ;
- **La Direction générale**, qui met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration. Elle engage la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés auprès de tiers, et assure leur fonctionnement ;
- **Les fonctions clés** qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

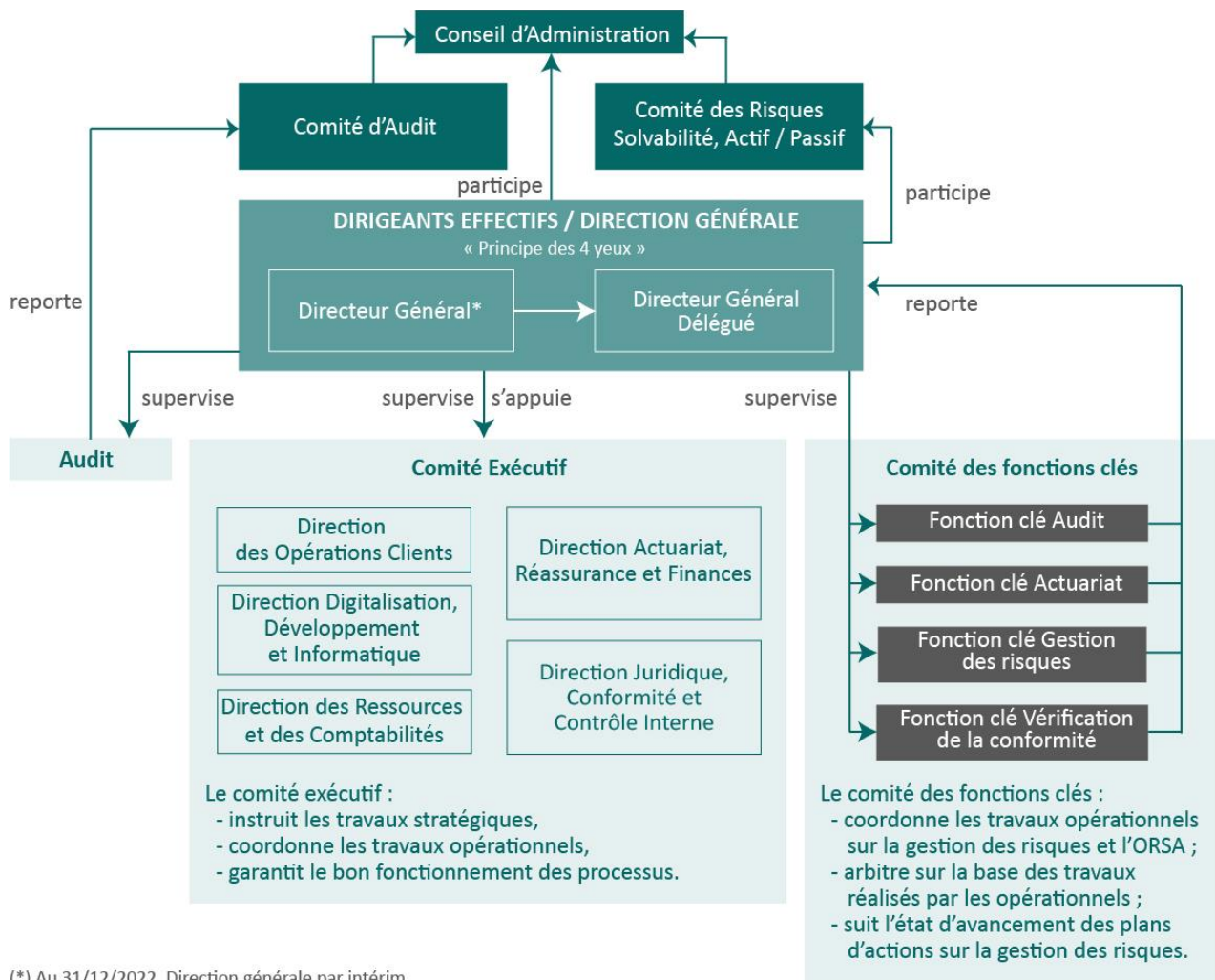
Dans le cadre de la mise en œuvre de son système de gouvernance, la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés respectent le **principe des « quatre yeux »** : toutes les décisions significatives et tous les actes engageant la SGAPS IRCEM sont pris par au moins deux personnes, qui sont les dirigeants effectifs de l'entreprise.

Le système de gouvernance de la SGAPS IRCEM est également fondé sur des lignes de reporting interne permettant une circulation optimale de l'information « descendante » et « ascendante » et une bonne gestion des risques.

La gouvernance de la SGAPS IRCEM permet d'élaborer des stratégies de groupe afin de garantir la pérennité des droits des assurés qui reposent sur la solvabilité de ses organismes affiliés, sans que ces derniers perdent leur identité.

Elle assure, au titre d'une solidarité financière forte et durable, une influence dominante sur ses membres affiliés au moyen d'une coordination centralisée sur leurs décisions, y compris financières, ainsi qu'à son pouvoir de contrôle.

Cette coordination centralisée conduit notamment à une coordination des politiques écrites, à la nomination de responsables de fonctions clés identiques et d'un avis préalable de la SGAPS IRCEM à la désignation de dirigeants effectifs par le conseil d'administration d'un membre.



(*) Au 31/12/2022, Direction générale par intérim.

Assemblée Générale

Conformément aux statuts et règlement intérieur, l'Assemblée Générale est composée de tous les organismes affiliés, représentés chacun par au plus deux de ses administrateurs dûment mandatés par leur Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale se prononce notamment sur :

- La modification des statuts ;
- Les activités exercées ;
- Les comptes combinés et le rapport de ces comptes et sur l'activité de l'ensemble du périmètre de combinaison ;
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- La nomination des commissaires aux comptes ;
- Les conventions d'affiliation, leurs modifications et leur résiliation éventuelle.

Conseil d'Administration

La SGAPS IRCEM est administrée par un conseil d'administration composé paritairement de 18 membres :

- 16 au titre d'IRCEM Prévoyance,
- 2 au titre d'IRCEM Mutuelle.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale :

- pour IRCEM Prévoyance, parmi ses administrateurs sur proposition, d'une part de l'organisation professionnelle des particuliers employeurs représentative au plan national dans le champ de l'emploi à domicile et d'autre part des organisations syndicales des salariés représentatives au plan national et interprofessionnel,
- pour IRCEM Mutuelle, parmi ses administrateurs élus dûment mandatés

En sa qualité d'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, le Conseil d'administration est au cœur du système de gouvernance de l'organisme et dispose à ce titre des attributions suivantes :

- Il détermine les orientations de l'activité de la SGAPS et veille à leur mise en œuvre ;
- Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- Il arrête le budget de la SGAPS ;
- Il arrête les comptes annuels ainsi que les comptes combinés et établit les documents afférents selon la réglementation en vigueur et qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale ;

- Il nomme et met fin aux fonctions des dirigeants effectifs ;
- Il supervise leur action ;
- Il définit et met en œuvre les différentes politiques écrites dont la politique de gestion des risques ;
- Il définit les conditions dans lesquelles les responsables des fonctions clés peuvent l'informer, directement et de leur propre initiative, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier ;
- Il est impliqué dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, ou ORSA, qui doit être réalisé de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque d'un organisme affilié ou du groupe subit une évolution notable ;
- Il prend toutes décisions afin que l'institution soit en mesure de remplir les engagements qu'elle a pris au titre de ses opérations, et qu'elle dispose de la marge de solvabilité réglementaire ;
- Il nomme les membres du Comité d'audit et du Comité des risques, actif-passif, solvabilité.

Le Conseil d'administration met ainsi en place des échanges appropriés avec :

- Les comités qu'il établit, les dirigeants effectifs et les autres fonctions clés ;
- Les organes d'administration, de gestion ou de contrôle de tous les organismes affiliés.

Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs correspondent aux personnes investies des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, y compris en justice. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux autres instances dont le Conseil d'administration. Ils représentent la société dans ses rapports avec les tiers.

Afin de respecter les contraintes spécifiques aux activités tout en garantissant la cohérence avec la SGAPS

IRCEM, des dirigeants effectifs ont été désignés : le Directeur Général et le Directeur Général Délégué afin de respecter le principe dit des « quatre yeux ». Ils ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

Une répartition des travaux opérationnels est faite entre les dirigeants effectifs. Conformément au principe des « quatre yeux », les décisions significatives pour la SGAPS IRCEM sont prises conjointement par les dirigeants effectifs.

Comité des risques, actif-passif, solvabilité,

Le Conseil d'Administration de la SGAPS IRCEM met en place un comité spécialisé agissant sous sa responsabilité, qui assure le suivi de la politique, des procédures et du système de gestion des risques.

La composition de ce comité est fixée par le Conseil d'Administration : il est composé de 8 administrateurs.

Il dispose d'un pouvoir de surveillance des risques puisqu'il est alimenté, en amont, par l'ensemble des travaux réalisés par les services opérationnels, notamment les travaux de la Direction actuariat, réassurance et finance. Les principaux reportings sur les risques sont remontés directement au comité des risques, actif-passif, solvabilité après validation par la Direction Générale. Cela permet par la suite une remontée de l'information adaptée à une surveillance efficace des risques par le Conseil d'administration dans les travaux des fonctions opérationnelles.

Le comité est notamment chargé d'éclairer le Conseil d'administration sur ses décisions stratégiques en matière de :

- Règles de souscription ;
- Provisionnement technique ;
- Définition des cessions en réassurance ou de politique de placements ;
- Gestion actif-passif ;
- Situation prudentielle et financière du groupe ;
- Validation du rapport ORSA ;
- Application des règles relatives à la solvabilité, à la concentration des risques et des transactions intragroupes.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 8 administrateurs de la SGAPS IRCEM (à l'exclusion de la Présidence de la SGAPS) choisis en raison de leurs compétences en matière financière ou comptable ou formés dans ces domaines.

Le Comité d'Audit revoit l'ensemble des risques associés à l'information comptable et financière, ainsi que les reportings réglementaires associés. Il intègre les travaux de revue du contrôle interne et de la conformité.

Dans ce cadre, ce comité a notamment pour missions :

- D'étudier toutes questions relatives au processus d'élaboration de l'information financière ;
- De recueillir l'avis du commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes annuels des organismes affiliés à la SGAPS et des comptes consolidés ;
- De vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (Il reçoit de la

Direction Générale les éléments nécessaires à l'accomplissement de cette mission), notamment l'efficacité des processus et procédures mis en place pour déceler, mesurer, contrôler, et gérer, les risques auxquels la SGAPS et les organismes affiliés sont ou pourraient être exposés ;

- De participer au processus de désignation des commissaires aux comptes de la SGAPS et des organismes affiliés. A cet égard, elle émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation et s'assure de son indépendance ;
- D'assurer le suivi des audits internes et externes.

Il rend compte régulièrement aux Conseils d'Administration de la SGAPS et des membres affiliés de l'exercice de ses missions et les informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité II, la SGAPS IRCEM a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

- **La fonction de gestion des risques** est portée par le Directeur de la Direction Actuariat, Réassurance et Finances ;
- **La fonction de vérification de la conformité** est portée par un juriste Expert Assurance ;
- **La fonction d'audit interne** est assurée par un auditeur interne ;
- **La fonction actuarielle** est portée par le Directeur de la Direction des Opérations Clients.

Les responsables des fonctions clés exercent leur activité sous l'autorité de la Direction Générale. Ils disposent d'une autorité suffisante ainsi que des moyens et ressources pour mener à bien leurs travaux en toute indépendance. Un comité interne regroupant les responsables des fonctions clés a par ailleurs été créé.

Les responsables des fonctions clés reportent directement à l'organe d'administration via le comité d'audit ou des risques et peuvent remonter à tout instant tout problème majeur identifié. Ils sont entendus à minima une fois par an par l'organe d'administration et présentent un rapport idoine.

Les responsables des fonctions clés se réunissent mensuellement au sein d'un comité dédié, formé des 4 fonctions clés et de la Direction Générale.

Ce **comité des fonctions clés** a pour missions de :

- Coordonner et mettre en œuvre les travaux opérationnels sur la gestion des risques et l'ORSA ;
- Arbitrer et prendre des décisions sur la base des travaux réalisés par les opérationnels ;
- Suivre l'état d'avancement des plans d'actions dans le cadre de la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Pratique et politique de rémunération

La SGAPS IRCEM n'a pas de salarié en direct mais à travers les associations de moyens IRCEM Gestion et le GIE Assurantiel IRCEM (depuis le 1^{er} janvier 2019) auxquels elle adhère et qui rétribuent tous leurs salariés.

L'UES (Union Economique et Sociale) IRCEM définit une politique de rémunération. Celle-ci est élaborée conformément aux objectifs des entités du Groupe IRCEM et définit des règles strictes visant notamment à limiter la rémunération variable.

En ce qui concerne les membres du Conseil d'Administration, ils ne sont pas rémunérés pour exercer leur fonction. Des remboursements des frais occasionnés dans le cadre de l'exercice de leur mandat sont toutefois effectués, conformément à la procédure votée par le Conseil d'Administration qui s'appuie sur la réglementation Agirc-Arrco.

B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Les administrateurs, les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Dans le cadre d'un système de gouvernance efficace, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés doivent satisfaire en permanence aux exigences suivantes :

- Leurs qualifications professionnelles, connaissances et expériences sont suffisantes pour permettre une gestion saine et prudente (compétence),
- Elles sont de bonne réputation et intègres (honorabilité).

Politique de compétence et d'honorabilité

A cet effet, la SGAPS IRCEM a défini une **politique de compétence et d'honorabilité** validée par le Conseil d'Administration qui prévoit :

- La constitution d'un dossier d'évaluation des **compétences collectives** du Conseil d'Administration ;
- Les modalités d'évaluation de l'**honorabilité** et de **compétence** ainsi que de **formation** et de **constitution des dossiers** ;
- La constitution d'un dossier **individuel de compétence et d'honorabilité** pour les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés.

Des processus appropriés permettent de s'assurer qu'aucune personne ne puisse être recrutée ou ne puisse exercer sa fonction/mandat, si elle n'est pas évaluée appréciée comme compétente et honorable :

- Par une appréciation initiale lors de leur désignation ou élection ;
- Par une appréciation continue réalisée une fois par an, via une mise à jour et une validation annuelle des informations recueillies lors de l'appréciation initiale ;
- Par une appréciation ponctuelle résultant d'éléments déclencheurs.

Exigences de compétence et d'honorabilité, processus d'appréciation

L'évaluation du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des responsables des fonctions-clés s'appuie sur un cadre structuré et appliqué de manière cohérente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du Groupe Assurantiel est l'organe d'évaluation de la compétence et d'appréciation de l'honorabilité des administrateurs. Il reporte au Conseil d'administration de chaque entité concernée.

La compétence des membres des Conseils d'administration est évaluée collectivement en application des articles R.931-3-10-1 du code de la Sécurité sociale et R 114-9 du code de la Mutualité sur les thèmes suivants :

- Connaissance du marché des institutions de Prévoyance et de Mutuelle ;
- Connaissance des produits commercialisés par les entités assurantielles ;
- Stratégie d'entreprise et modèle économique ;
- Système de gouvernance de chaque entité ;
- Connaissance de l'analyse financière et actuarielle ;
- Cadre législatif et réglementaire applicable.

Pour apprécier la compétence collective permettant de vérifier si l'expertise au sein du Conseil d'Administration est suffisamment garantie, une évaluation de la compétence individuelle des administrateurs est réalisée à partir :

- Des qualifications, la formation, des connaissances et l'expérience de la personne et de façon proportionnée aux attributions exercées dans les différents conseils
- Et en prenant en considération la diversité des parcours. Il est par ailleurs rappelé que les administrateurs d'IRCEM Mutuelle sont élus.

Le Groupe Assurantiel a développé une politique de formation des administrateurs afin que ces derniers

disposent de formations leur permettant d'exercer leur mandat, depuis leur entrée en fonction jusqu'à la fin de celui-ci.

Ces formations comprennent une formation initiale obligatoire lors de la prise de mandat ainsi que des formations d'adaptation à l'évolution du mandat en prenant en compte les évolutions liées à l'actualité.

Un programme de formation des administrateurs est défini et présenté au Conseil d'administration, permettant de définir les axes prioritaires à partir d'une auto-évaluation de chacun des administrateurs.

Un bilan annuel des formations suivies au cours de l'exercice est réalisé au Conseil d'administration.

De plus, tout administrateur peut bénéficier :

- Annuellement de formations complémentaires en lien avec l'exercice de ses mandats et contribuant au développement de ses compétences ;
- D'un bilan de compétences ;
- D'une valorisation des compétences acquises dans l'exercice de son mandat, notamment dans le cadre d'une VAE.

LA DIRECTION GENERALE ET LES FONCTIONS-CLES

Une évaluation de la compétence et une appréciation de l'honorabilité de la Direction Générale et des fonctions-clés est effectuée à la fois lors des processus du recrutement et de manière régulière.

Cette évaluation est individuelle et s'appuie sur des qualifications, formation, connaissances et expérience minimums attendus de la personne, conformément aux textes en vigueur.

B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

Organisation du système de gestion des risques

La SGAPS IRCEM met en œuvre un dispositif de gestion de ses risques permettant de s'assurer en permanence du respect du niveau de risque qu'elle est prête à accepter, ce niveau de risques et les limites associées étant définis par le Conseil d'Administration.

La SGAPS IRCEM place la gestion des risques au cœur de sa gouvernance dont les grands principes, formalisés dans une politique de gestion des risques dédiée, validée par le Conseil d'Administration, sont :

- La prise en compte permanente au niveau des instances dirigeantes de la gestion des risques ;
- Le souhait de développement d'une culture forte de gestion des risques au sein de l'ensemble des membres affiliés ;
- La mise en place d'une structure de gestion des risques.

Les politiques suivantes ont été définies et sont validées chaque année au sein de la SGAPS IRCEM et des membres affiliés :

- La politique de gestion des risques ;
- La politique de contrôle interne ;
- La politique d'audit interne ;
- La politique de sous-traitance.

Ce dispositif de gestion des risques a notamment pour objectifs de :

- Disposer d'une connaissance et d'une compréhension précise et actualisée des risques pour une prise de décision en conséquence ;
- Prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ;
- Garantir la conformité avec la réglementation et les procédures internes ;
- Assurer la continuité d'activité en permanence (PCA, et PCI plan de continuité informatique) ;
- Assurer que les risques sont suivis et maîtrisés ou acceptés au regard du profil de risque et de l'appétence aux risques de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés.

A ce titre, **le responsable de la fonction gestion des risques** a la charge de réaliser un reporting régulier sur les risques à la Direction Générale. La Direction Générale s'appuie sur le reporting de la Direction Actuariat Réassurance et Finance pour ses prises de décisions. Ce reporting comprend les éléments suivants :

- Suivi des risques opérationnels ;
- Présentation des indicateurs ;
- Présentation des résultats de l'ORSA.

Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA en anglais) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques et est décrit au sein de la politique ORSA. Cette politique décrit notamment :

- Les indicateurs de pilotage ;
- Les processus et procédures mis en place ;
- La méthodologie des analyses menées et leur fréquence ;
- Les exigences concernant la qualité des données ;
- La fréquence de réalisation, les éléments déclencheurs et les conséquences potentielles d'un ORSA exceptionnel.

Il s'agit d'un véritable outil stratégique intégré dans les décisions prises par la gouvernance de la SGAPS IRCEM et des membres affiliés.

L'ORSA est réalisé à fréquence annuelle et se décline à minima en trois évaluations conformément à l'article R354-3 du Code des assurances. Un ORSA exceptionnel

est réalisé chaque fois que le profil de risque de la SGAPS IRCEM ou de l'un des membres affiliés évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente.

Le processus lié à l'ORSA suit les étapes suivantes :

- Revue de la politique interne ORSA et de la documentation ;
- Définition du scénario central et des scénarii de stress avec la gouvernance ;
- Production des calculs de l'ORSA permettant de déterminer le besoin global de solvabilité ;
- Mise en commun des résultats et des recommandations ;
- Présentation des résultats de l'ORSA en comité des fonctions clés ;
- Rédaction du rapport ORSA ;
- Approbation du rapport ORSA par le Conseil d'Administration puis envoi du rapport ORSA à l'ACPR.

Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Le responsable de cette fonction clé a notamment pour missions de :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du système de gestion des risques ;
- Contribuer à l'identification et à la quantification des risques modélisables ;
- Identifier, évaluer, gérer, contrôler et reporter l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables (hors risques de non-conformité) et élaborer une cartographie de ces risques ;

- Reporter sur les risques à travers le dispositif ORSA et alerter en cas de dépassement des limites de risques définies sur les indicateurs ORSA ;
- Communiquer sur les scénarios de stress au comité des fonctions clés ;
- Contrôler les risques par la mise en œuvre d'actions d'atténuation des risques.

Le responsable de la fonction de gestion des risques réalise un reporting régulier et des études sur les risques pour le comité des fonctions clés.

Appétence aux risques

Depuis 2019, l'appétence aux risques est définie par les conseils d'administration d'IRCEM Prévoyance et d'IRCEM Mutuelle comme suit : « **Optimiser l'espérance de vie sans incapacité de nos publics, tout en disposant d'un taux de couverture du SCR supérieur à 200% sur l'horizon du business plan.** »

Ainsi, la raison d'être du Groupe IRCEM, adaptée à la SGAPS, intègre le niveau de couverture du SCR.

Le suivi du respect de l'appétence est réalisé via les calculs de l'ORSA et plus précisément l'évaluation du besoin global de solvabilité et via les indicateurs de suivi permanent portant sur :

- Une estimation du volume de primes annuelles par segment d'activité ;
- Un suivi du rating des principaux réassureurs et des actifs ;
- Une estimation des best estimate par rapport aux données en norme sociale ;
- Etc.

B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Description du système

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de contrôle interne répondant à la réglementation en vigueur.

Ce dispositif couvre les cinq macro-processus du Groupe IRCEM.

Une politique de contrôle interne définit les règles et les moyens mis en œuvre pour assurer et maintenir l'efficacité du système de contrôle interne.

La politique de contrôle interne permet de :

- Définir l'organisation du système de contrôle interne ;
- Présenter le cadre du contrôle interne ;
- Décrire les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le contrôle interne ;
- Décrire les reportings réalisés par le responsable du Contrôle Interne.

Ce dispositif s'articule autour d'un dispositif de contrôle reposant sur 3 niveaux (comme décrit ci-dessous).

Approche par les risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans le cadre du dispositif global de gestion des risques mis en œuvre au sein du Groupe IRCEM. Il se base sur l'univers des risques du Groupe.

Le référentiel de gestion des risques retenu par le Groupe IRCEM est l'ISO 31000.

Concernant les risques opérationnels, ils sont suivis lors d'échanges avec chaque pilote propriétaire de risque et via la mise en œuvre d'un tableau de bord trimestriel regroupant les indicateurs de risques (« cartographie tous risques »). Ce tableau de bord permet d'assurer

une vision dynamique en matière de suivi des risques (identification, documentation, valorisation des indicateurs de risques et chiffres clés, analyse et mise en œuvre de plans d'actions).

Le suivi selon ces différents axes permet de :

- Apporter un éclairage global quant au niveau de maîtrise des risques de notre cartographie ;
- Proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie ;
- Analyser et identifier des plans d'actions idoines devant être déclinés.

Dispositif et plan de contrôle

Le dispositif de contrôle s'articule autour de :

CONTROLES OPERATIONNELS DE PREMIER NIVEAU

Dans chaque Direction concernée, des contrôles de premier niveau sont prévus, mis en œuvre et suivis régulièrement via la formalisation de plans de contrôle. Les résultats obtenus sont analysés trimestriellement dans le cadre de « Réunions Performance de processus » pour permettre une meilleure réactivité dans la mise en œuvre d'actions correctives et/ou préventives issues de ces analyses.

Ces contrôles opérationnels de premier niveau sont tracés dans un outil interne déployé afin de centraliser et de sécuriser l'enregistrement et le suivi des campagnes de contrôle.

CONTROLES DE SECOND NIVEAU

Le plan de contrôle interne de second niveau est formalisé sur la base de la cartographie des risques opérationnels et de l'univers des risques. Il comporte des contrôles complémentaires en fonction des besoins identifiés en cours d'exercice.

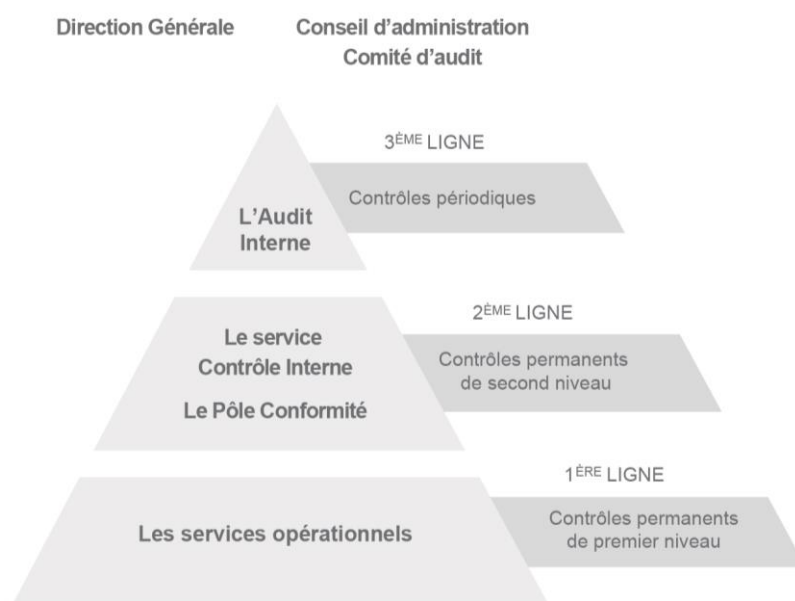
En lien avec les cartographies des risques opérationnels et des risques de non-conformité en vigueur, des contrôles clés ont été définis. Chaque test est enregistré et fait l'objet d'un reporting. Les résultats sont présentés aux propriétaires de risques lors de réunions de validation durant lesquelles les actions à mettre en œuvre sont validées. Le suivi des actions s'effectue trimestriellement.

Les contrôles réalisés permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques en complément des indicateurs de risques suivis trimestriellement.

Ces contrôles ont donné lieu à la formalisation et la mise en œuvre de plans d'actions dédiés à l'amélioration du dispositif de maîtrise.

AUDIT INTERNE

Les activités d'audit sont réalisées dans le cadre du code déontologique et des normes professionnelles de l'Audit Interne. Ce dispositif est décrit dans la partie dédiée du présent rapport.



Organisation et reporting

Les rôles et responsabilités des acteurs intervenant sur le processus sont décrits dans la politique dédiée au Contrôle interne.

Le responsable du Contrôle Interne reporte au Directeur Général Délégué de la SGAPS IRCEM, à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Conseil d'administration.

Rôle spécifique de la fonction conformité

La SGAPS IRCEM a adopté une politique de vérification de la conformité de ses activités sur l'ensemble du périmètre assurantiel. Cette politique décrit les principes, rôles et responsabilités, processus et procédures mis en œuvre par le Groupe assurantiel dans le cadre de la vérification de la conformité.

Elle s'inscrit dans le cadre de la vérification de la conformité aux règles définies par la législation et par les règles internes du Groupe Assurantiel.

L'objectif de cette politique est de :

- Décrire la gouvernance, les rôles, responsabilité et les compétences liées à la vérification de la conformité ;
- Décrire le processus et les méthodes mises en œuvre dans le cadre de la vérification de la conformité ;
- Présenter les domaines de non-conformité,
- Présenter le plan de conformité et la matrice de conformité,
- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter le risque de non-conformité ;
- Présenter les reporting mis en place par la fonction de vérification de la conformité.

Elle se décline au sein de la SGAPS IRCEM par un programme de conformité, qui est un plan de mise en œuvre permettant de :

- Réaliser une veille des dispositifs législatifs, réglementaires et administratifs afférant aux activités de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés ;
- Conseiller les dirigeants effectifs et le Conseil d'Administration sur toutes les questions relatives aux respects des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;

- Formaliser la définition des domaines de conformité à surveiller ;
- Identifier les processus porteurs de risques de non-conformité ;
- Assurer une déclinaison des plans de contrôle dans les métiers.

Elle assure la remise annuelle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) des questionnaires obligatoires auxquels sont soumis la SGAPS IRCEM et ses membres affiliés :

- Questionnaire relatif au dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes (LCB-FT) ;
- Questionnaire sur leurs pratiques commerciales et sur la protection de la clientèle.

Ces questionnaires établis pour chaque entité concernée et validés par un dirigeant effectif contribuent à l'évaluation des risques de non-conformité du dispositif interne de LCB-FT ainsi qu'en matière de protection de la clientèle ainsi qu'à la détection des points d'attention pour lesquels un plan d'actions sera proposé et suivi par la responsable fonction clé.

La fonction de vérification de la conformité est tenue de manière indépendante par une personne disposant de moyens nécessaires et appropriés, et de l'expertise adéquate pour réaliser ses travaux. Elle reporte directement au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit au moins une fois par an afin de réaliser un bilan des activités mises en œuvre et d'exposer le cas échéant les risques de non-conformité rencontrés et/ou qui font l'objet de plans d'action.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction audit interne a pour objectif d'éclairer la gouvernance sur les dispositifs de maîtrise de risques existants. La fonction clé audit interne est strictement indépendante des fonctions qu'elle contrôle et dispose d'un droit d'accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Le responsable de cette fonction participe au Comité d'audit de la SGAPS. Il reporte directement à ce Comité d'Audit et a un accès direct au Conseil d'Administration. Une politique d'audit interne a été rédigée et fixe le cadre de la fonction audit interne.

Dans le respect de cette politique, la fonction audit interne s'appuie sur un processus de revue du système de gestion des risques, du système de contrôle interne et de la gouvernance.

Ce processus est décliné au travers d'un plan d'audit approuvé par le Conseil d'Administration.

Les résultats des missions ainsi que le suivi des principales recommandations sont présentés à chaque réunion du Comité d'audit.

Un rapport annuel de la fonction clé audit interne est réalisé chaque année et détaille les résultats de ces travaux. Ce rapport est présenté en Comité d'audit et en Conseil d'Administration.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

Missions de la fonction actuarielle

La fonction clé actuarielle a notamment pour missions de :

- Coordonner, superviser et garantir le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur le calcul des provisions, la politique de souscription et la politique de réassurance ;
- Contribuer à la modélisation des risques.

Conclusions du rapport de la fonction actuarielle

Le rapport 2022 de la fonction actuarielle, basé sur les travaux de clôture annuelle 31/12/2021, est décliné selon les chapitres suivants :

- Souscription : présentation des garanties proposées, faits notables de l'exercice, analyse de sinistralité, et avis sur la politique de souscription ;
- Réassurance : description du programme en vigueur, données clés, gestion des risques, et avis sur la politique de réassurance) ;
- Provisions techniques : cartographie des provisions, méthodologies d'évaluation, hypothèses et conclusions ;
- Qualité des données ;
- Contribution au système de gestion des risques.

Le rapport 2022 conclut :

- A l'adéquation des politiques de souscription et de réassurance ;
- A l'adéquation des méthodologies, des modèles et des hypothèses utilisés dans le calcul des provisions techniques ;
- A la suffisance et à la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- Enfin, le rapport établit des recommandations pour l'ensemble de la SGAPS IRCM, qui seront suivies en 2023.

B.7. SOUS-TRAITANCE

La SGAPS IRCEM et ses organismes affiliés ont recours à de la sous-traitance sur tout ou partie des domaines suivants :

- La gestion des cotisations et du recouvrement des accords obligatoires ;
- La gestion des prestations santé ;
- L'hébergement du système Informatique ;
- La gestion financière et la gestion des actifs.

La Directive Solvabilité II fixe des règles de contrôle vis à vis des sous-traitants, dans ce cadre, la SGAPS IRCEM a formalisé une politique et un dispositif de suivi de la sous-traitance.

Cette politique fixe le cadre qui vise à :

- Définir une activité critique ou importante pour la SGAPS IRCEM ;
- Définir le processus et les étapes de sélection des sous-traitants ;
- Définir les prérequis nécessaires contenus dans l'accord de sous-traitance ;

- Mettre en place des procédures de contrôle permettant de gérer le risque de défaillance d'un sous-traitant.

Ainsi la SGAPS IRCEM a mis en œuvre un dispositif de suivi des contrôles chez ses sous-traitants en fonction d'une approche par les risques. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur :

- La cartographie des risques chez le sous-traitant ;
- La mise en œuvre de contrôles opérationnels et de contrôles de second niveau ;
- Le suivi de recommandations à l'issue de la revue des contrôles.

Ce dispositif est complété si besoin par une revue de l'audit interne.

B.8. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la SGAPS IRCEM susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

PROFIL DE RISQUE



©stock.adobe.com

C.1 Risque de souscription	38
C.2 Risque de marché	38
C.3 Risque de crédit	39
C.4 Risque de liquidité.....	40
C.5 Risque opérationnel.....	41
C.6 Autres risques importants.....	42
C.7 Autres informations	42

PROFIL DE RISQUE

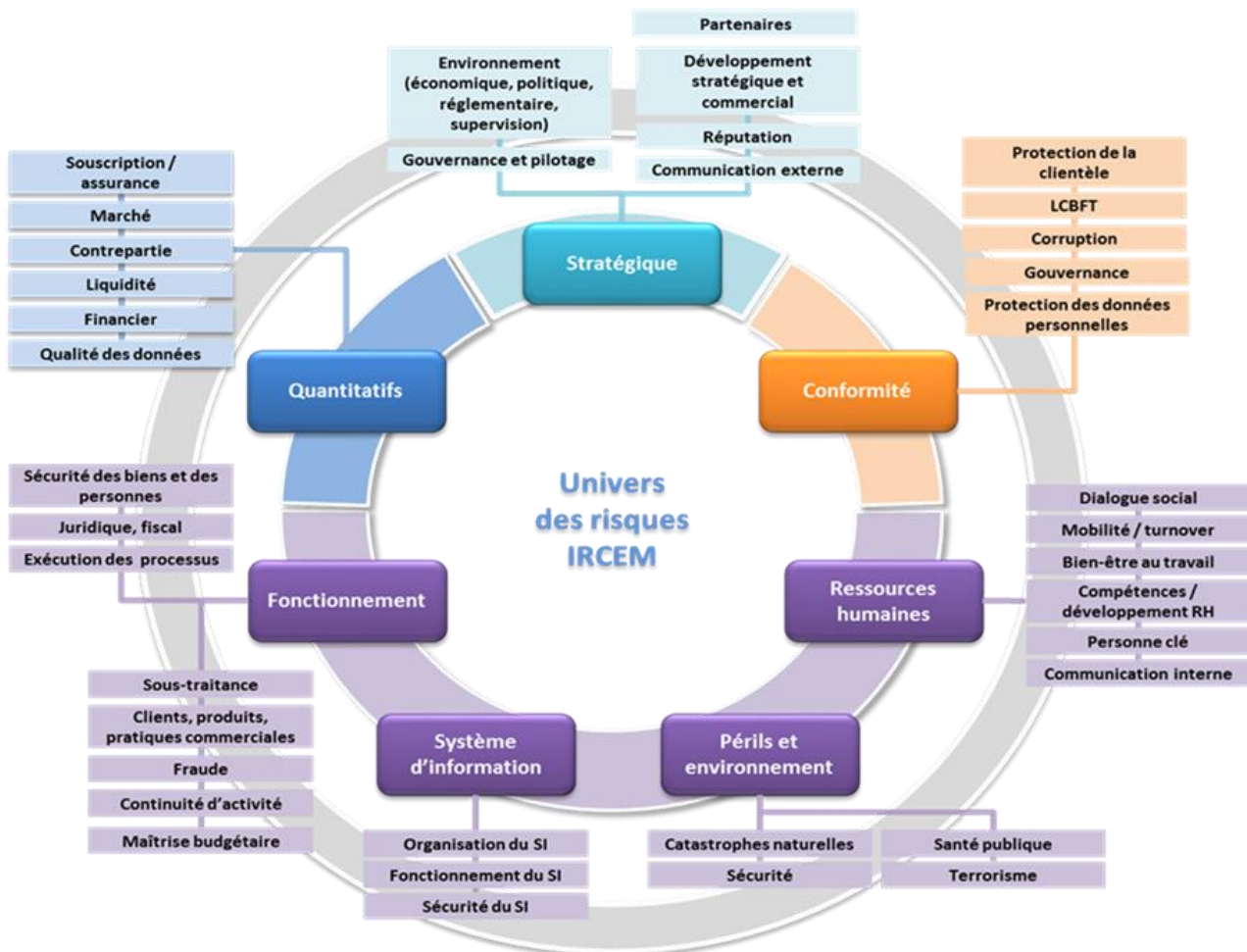
Le profil de risque de la SGAPS IRCEM se compose des risques issus de la formule standard et des autres risques identifiés dans le cadre de l'exercice ORSA.

Le profil de risque de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est appréhendé de la manière suivante :

Identification	Risques techniques, financiers et réassurance	Risques opérationnels, de conformité et émergents	Risques stratégiques
Outils de mesure	Formule standard du pilier 1	Cartographie des risques	Outil de Business-Plan

Le profil de risque 2022 de la SGAPS IRCEM est stable par rapport à 2021. Les risques les plus importants sont le risque de marché et le risque de souscription santé.

La SGAPS IRCEM a défini son univers des risques de la manière suivante :



C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Appréhension du risque de souscription

Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCEM correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadapté à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Le risque de souscription et de provisionnement de la SGAPS IRCEM est lié aux activités prévoyance et santé de ses membres. Il est évalué conformément aux principes de la formule standard.

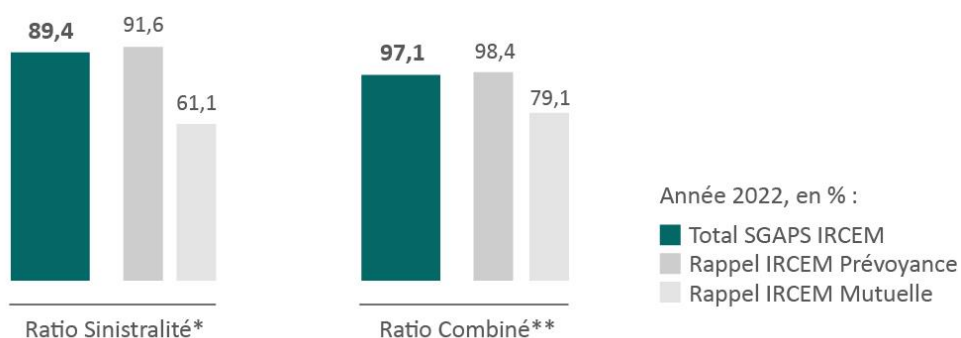
Le montant du SCR de la SGAPS IRCEM est de 260,2 M€. Concernant le risque de souscription, il s'établit à 43,9 M€ pour le SCR Vie et 136,8 M€ pour le SCR Santé.

Mesure du risque de souscription et risques majeurs

Le suivi de l'activité de souscription est réalisé au moyen de la mise en place de tableaux de bord.

Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille (montant de cotisations) : +49,4% ;
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées ;
- Le ratio de sinistralité et le ratio combiné.



* $(\text{Charges de Sinistres} + \text{Provisions}) / \text{Cotisations Acquisées}$

** $(\text{Charges de Sinistres} + \text{Provisions}) / \text{Cotisations Acquisées} + (\text{Frais} / \text{Cotisations Emises})$

Ces deux ratios tiennent compte de retraitements liés à la combinaison des comptes.

Au regard du risque de souscription, la SGAPS IRCEM est particulièrement sensible à la fréquence d'arrêt de travail et à la probabilité de passage en invalidité.

Maîtrise du risque de souscription

Les principales techniques d'atténuation du risque de souscription sont :

- **La politique de souscription et de provisionnement** : La SGAPS IRCEM souscrit exclusivement des risques qu'elle maîtrise et est en mesure d'évaluer et contrôler. Elle évalue et maîtrise ses risques au travers de la politique de souscription et de provisionnement qui fixe un cadre et les limites de risques.
- **L'étude annuelle de politique tarifaire** : L'étude annuelle de politique tarifaire permet d'étudier l'équilibre du portefeuille et le cas échéant, de procéder aux ajustements tarifaires nécessaires.
- **Le programme de réassurance** : La SGAPS IRCEM met en œuvre une politique triennale de couverture des risques par un programme de réassurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, la sensibilité au risque de souscription est testée par le processus ORSA par les scénarios d'augmentation de la sinistralité et perte brutale de chiffre d'affaires.

Les résultats de ces tests sont présentés dans le rapport ORSA annuel et démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

C.2. RISQUE DE MARCHÉ

Appréhension du risque de marché

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de la SGAPS IRCEM de mouvements défavorables liés aux investissements.

La SGAPS IRCEM respecte le principe de la personne prudente via la mise en place d'une organisation et un règlement financier interne permettant une gestion prudente en matière d'investissement.

Cette famille de risque est largement dominante dans le profil de risque de la SGAPS IRCEM.

Du fait de ses investissements, la SGAPS IRCEM est exposée aux risques de marché suivants :

- **Le risque de taux** : ce risque existe pour des produits sensibles aux taux d'intérêt.
- **Le risque actions** : ce risque correspond aux variations du cours des actions détenues.
- **Le risque immobilier** : ce risque correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un actif consécutif à une évolution défavorable du prix de l'immobilier.
- **Le risque de spread** : le risque de spread correspond à l'écart entre une obligation émise par une entreprise, une collectivité territoriale ou un organisme et un emprunt d'État théorique qui aurait les mêmes flux financiers.
- **Le risque de concentration et de liquidité** : ce risque provient de la concentration d'un portefeuille sur un même groupe d'émetteurs.
- **Le risque de change** : il s'agit du risque de variation à la hausse ou à la baisse des devises étrangères.

Mesure du risque de marché et risques majeurs

La SGAPS IRCEM a mis en œuvre un processus de contrôle afin de vérifier le respect du principe de la personne prudente. Le contrôle des limites opérationnelles fait l'objet d'un reporting régulier au comité des risques, actif-passif, solvabilité ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Les principaux indicateurs sont :

- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'Administration.
- Le coût d'un euro de placement en termes de SCR.
- L'évolution des plus et moins-values latentes et rendement par type d'actifs
- L'évolution des notations des actifs en portefeuille.
- La concentration du portefeuille sur un secteur, pays ou zone géographique.

Maîtrise du risque de marché

Les principaux dispositifs et techniques d'atténuation du risque de marché sont :

- **L'application de la personne prudente** : Le principe de la personne prudente s'applique au sein des membres affiliés de la SGAPS IRCEM. Ainsi, celle-ci n'a pas recours à des produits structurés complexes et priorise les produits financiers classiques. Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.
- **Le règlement financier** : La SGAPS IRCEM a rédigé un règlement financier interne qui définit les règles d'investissements, les limites et quotas. Il est validé par le Conseil d'Administration après avoir été présenté au comité des risques, actif-passif, solvabilité. Le règlement financier la SGAPS IRCEM ne prévoit pas l'utilisation des instruments dérivés pour la réduction des risques.
- **Le recours à des organismes de placement collectif** : Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteurs ou une classe d'investissement.

Les résultats des scénarios de stress démontrent la résistance de l'organisme à ces chocs adverses.

C.3. RISQUE DE CREDIT

Appréhension du risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- Du défaut d'un réassureur ;
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

Mesure du risque de crédit et risques majeurs

La SGAPS IRCM pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement :

- La notation des banques ;
- La notation des réassureurs ;
- La concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Maitrise du risque de contrepartie

Les principales techniques d'atténuation du risque de contrepartie concernent la réassurance.

Les réassureurs ayant dans leurs comptes, les titres utilisés en nantissement des provisions cédées, sont donc responsables de leurs qualités. La SGAPS IRCM s'assure en revanche que la valeur du portefeuille nanti est supérieure au montant des provisions cédées. En cas d'insuffisance, une demande de nantissement complémentaire est adressée aux réassureurs.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITE

Appréhension du risque de liquidité

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

Pour limiter ce risque, les membres affiliés de la SGAPS IRCM détiennent une trésorerie équivalente au moins au paiement de 6 mois de prestations.

Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

La majorité des placements, hors Immobilier, détenus par la SGAPS IRCM et ses membres affiliés présentent une liquidité quotidienne.

Pour ses engagements à court terme,

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille, sont suivis.

Maîtrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, chacun des membres affiliés de la SGAPS IRCM, dans le cadre de sa gestion des placements s'assurent de disposer d'une poche d'actifs de court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme équivalent à au moins 6 mois de prestations.

C.5. RISQUE OPERATIONNEL

Appréhension du risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne. La SGAPS IRCEM a identifié les principaux risques opérationnels suivants :

- **Risques de non-conformité** (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle) ;
- **Risques juridiques** (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges) ;
- **Risque de fraude interne et externe** ;
- **Risques d'exécution des opérations** (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.) ;
- **Risque de défaillance des systèmes d'information** (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.) ;
- **Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées** (qualité et délai de gestion, etc.) ;
- **Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes** (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux) ;
- **Risques de réputation** (dégradation de l'image de la SGAPS IRCEM par suite d'une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits) ;
- **Risques liés à l'évolution de l'environnement légal** (nouvelle réglementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

Mesure du risque opérationnel

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

Les risques opérationnels majeurs suivants ont été identifiés :

- **Risques juridiques et de non-conformité** ;
- **Risque de défaillance des systèmes d'information** ;
- **Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées** ;
- **Risques de réputation.**

Maîtrise du risque opérationnel

Pour encadrer et limiter ces risques opérationnels, la SGAPS IRCEM se repose sur son dispositif de contrôle interne présenté en B.4 de ce rapport. La cartographie des risques prévoit des actions de maîtrise des risques opérationnels.

Le suivi des risques est réalisé via la mise en œuvre d'un point semestriel de suivi avec chaque Directeur (propriétaire de risques). Ce suivi général intègre, outre

le suivi des risques avec les pilotes, les axes « incidents avérés » issus de la base « incidents », le suivi des recommandations majeures de l'audit interne, les résultats des contrôles de second niveau.

Ce suivi permet d'apporter un éclairage quant au niveau de maîtrise des risques et ainsi, de proposer si besoin une évolution de l'évaluation des risques afin de mettre à jour la cartographie des risques.

C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

C.7. AUTRES INFORMATIONS

Au-delà des aspects de rentabilité et de solvabilité, la SGAPS IRCEM accorde une importance particulière à sa responsabilité sociétale à travers la prise en compte de critères d'investissements socialement responsables et également des investissements solidaires.

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D



D.1 Actifs	44
D.2 Provisions techniques	45
D.3 Autres Passifs	48
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	49
D.5 Autres informations	49

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1. ACTIFS

Présentation du bilan

Le Bilan actif en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité II, se présente de la manière suivante :

Bilan actif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Impôt différé actif	29 507 k€	27 023 k€	2 485 k€
Immobilier (usage propre)	5 387 k€	848 k€	0 k€
Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou indexés)	1 418 951 k€	1 382 712 k€	42 333 k€
Immobilier (autre que pour usage propre)	0 k€	0 k€	0 k€
Participations	12 473 k€	18 157 k€	410 k€
Obligations	426 202 k€	406 651 k€	19 550 k€
Fonds d'investissement	835 918 k€	818 703 k€	17 215 k€
Dépôts autres que ceux assim. à de la trésorerie	144 359 k€	139 200 k€	5 158 k€
Provisions techniques cédées	137 640 k€	137 590 k€	2 738 k€
Créances nées d'opérations d'assurance	525 k€	1 313 k€	9 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	18 369 k€	18 369 k€	811 k€
Autres créances (hors assurance)	46 355 k€	37 465 k€	468 k€
Trésorerie et équivalent trésorerie	88 640 k€	79 605 k€	9 035 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	451 k€	411 k€	38 k€
Total de l'actif	1 745 825 k€	1 685 355 k€	57 917 k€

Base générale de comptabilisation des actifs

Les **placements financiers** ont été valorisés à leur valeur de marché. Les coupons courus et les surcotes / décotes sont classés en bas de bilan dans le référentiel statutaire (norme comptable française) et annulés dans le référentiel Solvabilité II lors de la mise à la juste valeur.

Les **fonds d'investissements** sont valorisés à la valeur de marché ainsi que les obligations détenues. La valorisation est établie sur la base de la valeur liquidative en date du 31 décembre 2022 et issue d'un marché organisé.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Montant des provisions techniques et méthodologie

Les provisions techniques sont réparties de la manière suivante :

Bilan passif	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Provisions techniques (similaire à la non-vie)	292 030 k€	291 461 k€	663 k€
Meilleure estimation	262 420 k€	262 085 k€	429 k€
Marge de risque	29 610 k€	29 376 k€	234 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	295 591 k€	295 591 k€	0 k€
Meilleure estimation	295 402 k€	295 402 k€	0 k€
Marge de risque	189 k€	189 k€	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC ou indexés)	148 353 k€	130 409 k€	20 534 k€
Meilleure estimation	137 164 k€	120 740 k€	19 013 k€
Marge de risque	11 189 k€	9 668 k€	1 521 k€
Autres provisions techniques	0 k€	0 k€	0 k€
Total du passif : provisions techniques	735 974 k€	717 460 k€	21 197 k€

Les provisions techniques prudentielles sont définies comme le montant qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance devrait payer en cas de transfert de ses obligations contractuelles à une autre entreprise.

Elles comportent deux composantes :

- **la meilleure estimation des engagements d'assurance** correspond à la moyenne probabilisée des flux de trésorerie futurs. Elle est calculée brute de réassurance en distinguant les provisions de primes et les provisions de sinistres ;
- **la marge de risque** correspond au coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres égal au capital de solvabilité requis nécessaire pour faire face aux engagements.

Selon la typologie des garanties, les méthodes actuarielles reconnues par la profession sont appliquées.

Ces méthodes permettent de calculer le Best Estimate (la meilleure estimation) pour calculer les provisions. En ce qui concerne le Best Estimate de Primes, celui-ci est estimé par projection de l'activité sur une année hors affaires nouvelles.

L'actualisation des flux ainsi obtenus est menée par la courbe des taux sans risque de l'EIOPA. Au Best Estimate est ajoutée une marge pour risque déterminée à partir de méthodes dites proxies proposées par l'EIOPA.

Pour information, la SGAPS IRCEM n'utilise pas :

- d'ajustements égalisateurs (de la courbe des taux sans risque) ;
- de correction pour volatilité (de la courbe des taux sans risque) ;
- de mesures transitoires « taux » et « provisions ».

D.3. AUTRES PASSIFS

Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs, se présentent de la manière suivante :

Autres passifs	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Provisions autres que les provisions techniques	591 k€	544 k€	48 k€
Impôts différés passifs	29 933 k€	27 023 k€	2 910 k€
Dettes envers les établissements de crédit	2 767 k€	0 k€	2 767 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	157 911 k€	155 346 k€	2 566 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance	158 k€	969 k€	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 757 k€	1 343 k€	1 210 k€
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	65 144 k€	63 390 k€	1 854 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	127 820 k€	127 806 k€	14 k€
Total	386 082 k€	376 420 k€	11 368 k€

Pour IRCEM Prévoyance, les « autres passifs » comportent essentiellement les fonds sociaux et réserves générales, ainsi que les impôts différés passifs.

Pour IRCEM Mutuelle, il s'agit essentiellement des dettes diverses, des dettes nées d'opérations de réassurance, ainsi que des impôts différés passifs.

D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

La SGAPS IRCEM n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

D.5. AUTRES INFORMATIONS

En synthèse des informations communiquées dans les parties D.1 (Actif), D.2 (Provisions techniques) et D.3 (Autres passifs) :

Bilan synthétique	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Actifs	1 745 825 k€	1 685 335 k€	57 917 k€
Provisions techniques brutes	735 974 k€	717 460 k€	21 197 k€
Autres passifs	386 082 k€	376 420 k€	11 368 k€
Fonds propres	623 769 k€	591 455 k€	25 352 k€

GESTION DU CAPITAL

E



© stock.adobe.com

E.1 Fonds propres	49
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	50
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée	
dans le calcul du capital de solvabilité requis	52
E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	52
E.5 Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum	
de capital requis	52
E.6 Autres informations	52

GESTION DU CAPITAL

E.1. FONDS PROPRES

La gestion des fonds propres de la SGAPS IRCEM et de ses membres affiliés est revue annuellement par le Conseil d'Administration qui prend connaissance de la couverture de la marge et des résultats des scénarios prospectifs qu'il approuve sur un horizon de 5 ans. La politique de gestion des fonds propres est précisée dans la politique du même nom.

Comme détaillé dans la section D, les fonds propres sont déterminés par la différence entre l'actif et le passif.

Structure des fonds propres

La structure des fonds propres se présente de la manière suivante :

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Fonds d'établissement	6 000 k€	3 000 k€	3 000 k€
Réserves statutaires	806 515 k€	735 195 k€	21 147 k€
Fonds propres S1	812 515 k€	738 195 k€	24 147 k€
Réserve de réconciliation	-188 746 k€	-146 740 k€	1 205 k€
Fonds propres S2	623 769 k€	591 455 k€	25 352 k€

Passifs subordonnés

La SGAPS IRCEM n'a pas à ce jour de passifs subordonnés.

Fonds propres éligibles et disponibles

Structure des fonds propres	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
Total des fonds propres disponibles/éligibles pour couvrir le SCR et le MCR	623 769 k€	591 455 k€	25 352 k€
Capital de solvabilité requis	260 494 k€	251 973 k€	8 561 k€
Minimum de capital requis	69 693 k€	62 993 k€	6 700 k€
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	239 %	235 %	296 %
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	895 %	939 %	378 %

Ces deux ratios sont satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%. Leur valeur est conforme aux valeurs attendues dans les indicateurs de suivi des risques de l'ORSA.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le capital de solvabilité requis (*Solvability Capital Requirement* soit SCR) de la SGAPS IRCHEM est calculé selon la formule standard et aucune simplification ni mesures transitoires ou paramètre propre à la SGAPS IRCHEM n'ont été utilisées pour les besoins du calcul du SCR.

Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du SCR	SGAPS IRCHEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
SCR de marché	143 498 k€	140 980 k€	4 613 k€
SCR de défaut	28 595 k€	26 419 k€	796 k€
SCR vie	43 906 k€	42 330 k€	3 478 k€
SCR santé	137 123 k€	134 841 k€	2 545 k€
SCR non vie	0 k€	0 k€	0 k€
SCR incorporels	0 k€	0 k€	0 k€
Effet de diversification	-102 565 k€	-99 432 k€	-3 492 k€
BSCR	250 556 k€	245 138 k€	7 939 k€
Ajustement	-7 504 k€	-7 594 k€	-426 k€
SCR opérationnel	15 632 k€	14 429 k€	1 048 k€
SCR entités non-financières	1 809 k€	0 k€	0 k€
SCR global	260 494 k€	251 973 k€	8 561 k€

Le **SCR d'IRCEM Prévoyance** est de **251,9 M€** en 2022, contre 294,8 M€ en 2021.

Le **SCR d'IRCEM Mutuelle** est de **8,6 M€** en 2022, contre 10,2 M€ en 2021.

Pour la **SGAPS IRCHEM**, la principale évolution 2022 concerne la baisse du SCR Marché de **-99,4 M€ (-40,9%)**. Celle-ci est liée d'une part au réinvestissement en cash de la vente de certains actifs, et d'autre part au contexte actuel de baisse des marchés ainsi qu'à la réévaluation des paramètres de marché (passage du « dampener » de +6,88% à -3,02%).

Minimum de Capital Requis

Le minimum de capital requis (*Minimum Capital Requirement* soit MCR) se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR	SGAPS IRCEM	IRCEM Prévoyance	IRCEM Mutuelle
MCR Vie	18 916 k€	18 437 k€	480 k€
MCR Non-Vie	43 701 k€	43 014 k€	687 k€
MCR linéaire	62 617 k€	61 450 k€	1 167 k€
MCR combiné	65 134 k€	62 993 k€	2 140 k€
AMCR	6 700 k€	6 700 k€	6 700 k€
MCR global	69 693 k€	62 993 k€	6 700 k€

Le **MCR d'IRCEM Prévoyance** est de 63 M€ en 2022 (contre 73,7 M€ en 2021). Il correspond au plancher égal à 25% du SCR, comme en 2021.

Le **MCR d'IRCEM Mutuelle** est de 6,7 M€ en 2022 (6,2 M€ en 2021). Il correspond au plancher absolu (AMCR) appliqué aux entités mixtes.

E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La SGAPS IRCEM n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis.

E.4. DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La SGAPS IRCEM et ses membres affiliés utilisent uniquement la formule standard pour leurs besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

E.5. NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Sur l'exercice 2022, la SGAPS IRCEM a respecté les exigences de capital minimum requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR).

E.6. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information n'est à mentionner.

ANNEXES



©stockadobe.com

QRT SGAPS IRCEM.....	55
QRT IRCEM PREVOYANCE.....	63
QRT IRCEM MUTUELLE.....	74

ANNEXES

QRT SGAPS IRCEM

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	29 507 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5 387 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 418 951 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	12 473 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	426 202 k€
Obligations d'État	R0140	202 759 k€
Obligations d'entreprise	R0150	198 044 k€
Titres structurés	R0160	25 399 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	835 918 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	144 359 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	137 640 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	50 579 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	50 579 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	87 060 k€
Santé similaire à la vie	R0320	75 609 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	11 451 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	525 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	18 369 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	46 355 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	88 640 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	451 k€
Total de l'actif	R0500	1 745 825 k€

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	292 030 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	292 030 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	262 420 k€
Marge de risque	R0590	29 610 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	443 944 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	295 591 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	295 402 k€
Marge de risque	R0640	189 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	148 353 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	137 164 k€
Marge de risque	R0680	11 189 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	591 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	29 933 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 767 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	157 911 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	158 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 743 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	65 159 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	127 820 k€
Total du passif	R0900	1 122 056 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	623 769 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance non proportionnelle acceptée)				Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140		C0150	C0160
Primes émises																	
Brut – assurance directe	R0110	11 398 k€	227 314 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	238 712 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0130	0 k€	49 968 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	49 968 k€
Part des réassureurs	R0140	0 k€	49 968 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	49 968 k€
Net	R0200	11 398 k€	177 346 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	188 743 k€
Primes acquises																	
Brut – assurance directe	R0210	11 398 k€	224 318 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	235 716 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0230	0 k€	45 007 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	45 007 k€
Part des réassureurs	R0240	11 398 k€	179 312 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	190 709 k€
Net	R0300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Charge des sinistres																	
Brut – assurance directe	R0310	7 982 k€	121 444 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	129 425 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0330	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	R0340	0 k€	23 689 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	23 689 k€
Net	R0400	7 982 k€	97 755 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	105 737 k€
Variation des autres provisions techniques																	
Brut – assurance directe	R0410	0 k€	15 287 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	15 287 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle	R0430	0 k€	157 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	157 k€
Part des réassureurs	R0440	0 k€	157 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	157 k€
Net	R0500	0 k€	15 131 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	15 131 k€
Dépenses engagées	R0550	1 863 k€	-1 000 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	863 k€
Autres dépenses	R1200																2 955 k€
Total des dépenses	R1300																3 818 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0 k€	2 438 k€	0 k€	94 414 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	96 852 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	0 k€	0 k€	7 245 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 245 k€
Net	R1500	0 k€	2 438 k€	0 k€	87 169 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	89 607 k€
Primes acquises										
Brut	R1510	0 k€	2 438 k€	0 k€	121 218 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	123 656 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	0 k€	0 k€	7 827 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 827 k€
Net	R1600	0 k€	2 438 k€	0 k€	113 391 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	115 829 k€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0 k€	1 116 k€	0 k€	16 945 k€	54 337 k€	0 k€	0 k€	0 k€	72 399 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	0 k€	0 k€	1 181 k€	15 470 k€	0 k€	0 k€	0 k€	16 650 k€
Net	R1700	0 k€	1 116 k€	0 k€	15 764 k€	38 868 k€	0 k€	0 k€	0 k€	55 749 k€
Variation des autres provisions										
Brut	R1710	0 k€	3 415 k€	0 k€	85 713 k€	13 429 k€	0 k€	0 k€	0 k€	102 557 k€
Part des réassureurs	R1720	0 k€	0 k€	0 k€	-678 k€	-8 315 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-8 993 k€
Net	R1800	0 k€	3 415 k€	0 k€	86 391 k€	21 743 k€	0 k€	0 k€	0 k€	111 550 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	330 k€	0 k€	-642 k€	-271 k€	0 k€	0 k€	1 501 k€	917 k€
Autres dépenses	R2500									725 k€
Total des dépenses	R2600									1 642 k€

S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
R0010								
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	238 712						238 712
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0						0
Part des réassureurs	R0140	49 968						49 968
Net	R0200	188 743						188 743
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	235 716						235 716
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0						0
Part des réassureurs	R0240	45 007						45 007
Net	R0300	190 709						190 709
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	129 425						129 425
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0						0
Part des réassureurs	R0340	23 689						23 689
Net	R0400	105 737						105 737
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	15 287						15 287
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0						0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0						0
Part des réassureurs	R0440	157						157
Net	R0500	15 131						15 131
Dépenses engagées	R0550	863						863
Autres dépenses	R1200							2 955
Total des dépenses	R1300							3 818

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
R1400								
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	96 852						96 852
Part des réassureurs	R1420	7 245						7 245
Net	R1500	89 607						89 607
Primes acquises								
Brut	R1510	123 656						123 656
Part des réassureurs	R1520	7 827						7 827
Net	R1600	115 829						115 829
Charge des sinistres								
Brut	R1610	72 399						72 399
Part des réassureurs	R1620	16 650						16 650
Net	R1700	55 749						55 749
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	102 557						102 557
Part des réassureurs	R1720	-8 993						-8 993
Net	R1800	111 550						111 550
Dépenses engagées	R1900	917						917
Autres dépenses	R2500							725
Total des dépenses	R2600							1 642

S.23.01.01 : Fonds propres

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 000 k€	6 000 k€	0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Actions de préférence	R0090	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	617 769 k€	617 769 k€	0 k€	0 k€
Passifs subordonnés	R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total déductions	R0280	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	623 769 k€	623 769 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0330	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres d'autres secteurs financiers					
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Institution de retraite professionnelle	R0420	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes R	R0450	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	623 769 k€	623 769 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	623 769 k€	623 769 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	623 769 k€	623 769 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	260 494 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	69 693 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidé	R0650	239%	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	623 769 k€	623 769 k€	0 k€	0 k€
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	260 494 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	239%	0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation					
Excédent d'actif sur passif	R0700	623 769 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 000 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Autres fonds propres non disponibles	R0750	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0760	617 769 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	18 970 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	9 712 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	28 682 k€	0 k€	0 k€	0 k€

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	R0010	143 498 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	28 595 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	43 906 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	137 123 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-102 565 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	250 556 k€		
Calcul du capital de solvabilité requis				
Risque opérationnel	R0130	15 632 k€		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-7 093 k€		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-411 k€		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	258 685 k€		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0220	260 494 k€		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	69 693 k€		
Informations sur les autres entités				
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0 k€		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	0 k€		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	0 k€		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0 k€		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0 k€		
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	1 809 k€		
SCR global				
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0570	260 494 k€		

S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du Groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type of code of the ID of the undertaking	Non juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
														Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique		
C010	C020	C030	C040	C050	C060	C070	C080	C080	C090	C090	C090	C090	C090	C090	C090	C090	C090
FRANCE	969500E0KQWPAKKUR45	LEI	IRCEM Prevoyance	Entreprise multibranches	Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale	Non Mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe	C0250	Première méthode: consolidation intégrale	
FRANCE	969500QZXEBOG3RJIJ87	LEI	IRCEM Mutuelle	Entreprise multibranches	Mutuelle régie par le code de la mutualité	Mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode: consolidation intégrale	
FRANCE	969500M9469PLSDSD21	LEI	IMMOBILIERE DES NATIONS UNIES	Entreprise multibranches	Société civile immobilière	Non Mutuelle		0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode: consolidation intégrale	
FRANCE	969500MMLX2AH1VA9846	LEI	QUATERSPERANTO	Entreprise multibranches	Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle	Non Mutuelle		0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode: consolidation intégrale	
FRANCE	6950031V0VZDKJGLR08FK0000	SC	Fondation d'entreprise IRCEM	Entreprise multibranches	Association	Non Mutuelle		0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode: consolidation intégrale	
FRANCE	96950031V0VZDKJGLR09	LEI	SCAPS IRCEM	Entreprise multibranches	Société de Groupe Assurantielle de Protection Sociale	Non Mutuelle	ACPR	0%	100%	0%		Dominante	100%	Incluse dans le contrôle du groupe		Première méthode: consolidation intégrale	

QRT IRCEM PREVOYANCE

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	27 023 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	848 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 382 712 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenitions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	18 157 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	406 651 k€
Obligations d'État	R0140	194 859 k€
Obligations d'entreprise	R0150	189 106 k€
Titres structurés	R0160	22 687 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	818 703 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	139 200 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	137 590 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	50 531 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	50 531 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	87 059 k€
Santé similaire à la vie	R0320	75 609 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	11 449 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 313 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	18 369 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	37 465 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	79 605 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	411 k€
Total de l'actif	R0500	1 685 335 k€

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	291 461 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	291 461 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	262 085 k€
Marge de risque	R0590	29 376 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	426 000 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	295 591 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	295 402 k€
Marge de risque	R0640	189 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	130 409 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	120 740 k€
Marge de risque	R0680	9 668 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	544 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	27 023 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	155 346 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	969 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 343 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	63 390 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	127 806 k€
Total du passif	R0900	1 093 880 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	591 455 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Total	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises																	
Brut - assurance directe	0 k€	220 647 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	220 647 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	1 201 k€	25 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 226 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	0 k€	45 055 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 k€
Net	1 201 k€	175 617 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 k€	0 k€	0 k€	0 k€	176 822 k€
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	0 k€	217 656 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	217 656 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	1 201 k€	24 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 225 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	0 k€	40 093 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	40 093 k€
Net	1 201 k€	177 587 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	4 k€	0 k€	0 k€	0 k€	178 792 k€
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	0 k€	119 537 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	119 537 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	798 k€	7 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	805 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	0 k€	22 230 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	22 230 k€
Net	798 k€	97 314 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	98 112 k€
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	0 k€	15 282 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	15 282 k€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	0 k€	154 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	154 k€
Net	0 k€	15 129 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	15 129 k€
Dépenses engagées	236 k€	-1 997 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-1 761 k€
Autres dépenses																	
Total des dépenses																	2 955 k€
																	1 194 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total	
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410	0 k€	0 k€	0 k€	84 163 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 122 k€	89 285 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	0 k€	0 k€	7 245 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 245 k€
Net	R1500	0 k€	0 k€	0 k€	76 918 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 122 k€	82 040 k€
Primes acquises										
Brut	R1510	0 k€	0 k€	0 k€	111 009 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 105 k€	116 115 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	0 k€	0 k€	7 827 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 827 k€
Net	R1600	0 k€	0 k€	0 k€	103 183 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 105 k€	108 288 k€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0 k€	0 k€	0 k€	12 727 k€	54 337 k€	0 k€	0 k€	2 134 k€	69 198 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	0 k€	0 k€	1 181 k€	15 470 k€	0 k€	0 k€	0 k€	16 650 k€
Net	R1700	0 k€	0 k€	0 k€	11 546 k€	38 868 k€	0 k€	0 k€	2 134 k€	52 548 k€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0 k€	0 k€	0 k€	85 716 k€	13 429 k€	0 k€	0 k€	1 365 k€	100 510 k€
Part des réassureurs	R1720	0 k€	0 k€	0 k€	-678 k€	-8 315 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-8 993 k€
Net	R1800	0 k€	0 k€	0 k€	86 394 k€	21 743 k€	0 k€	0 k€	1 365 k€	109 502 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	0 k€	0 k€	-1 555 k€	-271 k€	0 k€	0 k€	1 501 k€	-325 k€
Autres dépenses	R2500									725 k€
Total des dépenses	R2600									400 k€

S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	220 647 k€						220 647 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 226 k€						1 226 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	4 k€						4 k€
Part des réassureurs	R0140	45 055 k€						45 055 k€
Net	R0200	176 822 k€						176 822 k€
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	217 656 k€						217 656 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 225 k€						1 225 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	4 k€						4 k€
Part des réassureurs	R0240	40 093 k€						40 093 k€
Net	R0300	178 792 k€						178 792 k€
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	119 537 k€						119 537 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	805 k€						805 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0340	22 230 k€						22 230 k€
Net	R0400	98 112 k€						98 112 k€
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	15 282 k€						15 282 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 k€						0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0 k€						0 k€
Part des réassureurs	R0440	154 k€						154 k€
Net	R0500	15 129 k€						15 129 k€
Dépenses engagées	R0550	-1 761 k€						-1 761 k€
Autres dépenses	R1200							2 955 k€
Total des dépenses	R1300							1 194 k€

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	89 285 k€						89 285 k€
Part des réassureurs	R1420	7 245 k€						7 245 k€
Net	R1500	82 040 k€						82 040 k€
Primes acquises								
Brut	R1510	116 115 k€						116 115 k€
Part des réassureurs	R1520	7 827 k€						7 827 k€
Net	R1600	108 288 k€						108 288 k€
Charge des sinistres								
Brut	R1610	69 198 k€						69 198 k€
Part des réassureurs	R1620	16 650 k€						16 650 k€
Net	R1700	52 548 k€						52 548 k€
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	100 510 k€						100 510 k€
Part des réassureurs	R1720	-8 993 k€						-8 993 k€
Net	R1800	109 502 k€						109 502 k€
Dépenses engagées	R1900	-325 k€						-325 k€
Autres dépenses	R2500							725 k€
Total des dépenses	R2600							400 k€

S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	C0070				C0080	C0090				C0100	C0150	C0160
R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																	
R0020	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	2 065 k€	0 k€	0 k€	0 k€	116 086 k€	0 k€	0 k€	2 589 k€	120 740 k€	0 k€	0 k€	295 402 k€	0 k€	295 402 k€			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																	
R0080	654 k€	0 k€	0 k€	0 k€	10 796 k€	0 k€	0 k€	0 k€	11 449 k€	0 k€	0 k€	75 609 k€	0 k€	75 609 k€			
Marge de risque																	
R0090	1 412 k€	0 k€	0 k€	0 k€	105 290 k€	0 k€	0 k€	2 589 k€	109 291 k€	0 k€	0 k€	219 793 k€	0 k€	219 793 k€			
Marge de risque	37 k€	0 k€	0 k€	8 559 k€	0 k€	0 k€	1 073 k€	9 668 k€	189 k€	0 k€	0 k€	189 k€	0 k€	189 k€			
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout																	
R0110	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
Meilleure estimation																	
R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
Marge de risque																	
R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			
R0200	2 102 k€	0 k€	0 k€	124 645 k€	0 k€	0 k€	3 662 k€	130 409 k€	295 591 k€	0 k€	0 k€	295 591 k€	0 k€	295 591 k€			
Provisions techniques – Total																	

S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle		Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle
	CM020	CM030	CM040	CM050	CM060	CM070	CM080	CM090	CM100	CM110	CM120	CM130	CM140	CM150	CM160	CM170	CM180
Provisions techniques calculées comme un tout																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Brut	R0060	62 k€	-57 095 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-69 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-52 101 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0 k€	-10 759 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-10 759 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	62 k€	-41 336 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-69 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-41 342 k€
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160	87 k€	314 100 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	314 187 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0 k€	61 290 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	61 290 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	87 k€	252 810 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	252 897 k€
Total meilleure estimation - brut	R0260	149 k€	262 005 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-69 k€	0 k€	0 k€	0 k€	262 005 k€
Total meilleure estimation - net	R0270	149 k€	211 474 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-69 k€	0 k€	0 k€	0 k€	211 554 k€
Marge de risque	R0280	68 k€	29 308 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	29 376 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation	R0300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0310	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques - Total																	
Provisions techniques - Total	R0320	217 k€	291 313 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-69 k€	0 k€	0 k€	0 k€	291 461 k€
Montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0 k€	50 551 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	50 551 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	217 k€	240 762 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-69 k€	0 k€	0 k€	0 k€	240 930 k€

S.19.01.01 : Sinistres en non-vie

Total activités non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0010	Année d'accident
--	-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			10 & +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100			C0110	
R0100												0 k€	R0100	0 k€	
N-9	R0160	23 420 k€	30 687 k€	10 511 k€	3 025 k€	380 k€	131 k€	-8 k€	-23 k€	2 k€	8 k€		R0160	8 k€	68 133 k€
N-8	R0170	25 078 k€	30 840 k€	11 190 k€	3 748 k€	274 k€	82 k€	-8 k€	-7 k€	4 k€			R0170	4 k€	71 201 k€
N-7	R0180	23 994 k€	30 270 k€	11 705 k€	3 073 k€	275 k€	16 k€	19 k€	-5 k€				R0180	-5 k€	69 346 k€
N-6	R0190	25 098 k€	35 780 k€	12 770 k€	3 684 k€	158 k€	66 k€	20 k€					R0190	20 k€	77 576 k€
N-5	R0200	29 315 k€	36 251 k€	13 427 k€	4 107 k€	268 k€	0 k€						R0200	0 k€	83 368 k€
N-4	R0210	37 091 k€	41 404 k€	15 848 k€	5 157 k€	31 k€							R0210	31 k€	99 531 k€
N-3	R0220	37 355 k€	43 387 k€	16 920 k€	4 544 k€								R0220	4 544 k€	102 206 k€
N-2	R0230	49 587 k€	45 149 k€	14 569 k€									R0230	14 569 k€	109 305 k€
N-1	R0240	54 173 k€	44 505 k€										R0240	44 505 k€	98 678 k€
N	R0250	66 333 k€											R0250	66 333 k€	66 333 k€
	Total												R0260	130 013 k€	1 139 229 k€

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

Prior	Year	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290		C0300	
R0100												0 k€	R0100	965 k€
N-9	R0160								0 k€	683 k€	1 015 k€		R0160	894 k€
N-8	R0170							12 k€	988 k€	1 348 k€			R0170	1 179 k€
N-7	R0180						16 k€	1 147 k€	1 554 k€				R0180	1 352 k€
N-6	R0190					112 k€	1 496 k€	1 829 k€					R0190	1 584 k€
N-5	R0200				281 k€	1 852 k€	2 134 k€						R0200	1 841 k€
N-4	R0210			68 322 k€	2 545 k€	2 482 k€							R0210	2 131 k€
N-3	R0220		112 350 k€	59 668 k€	2 821 k€								R0220	2 413 k€
N-2	R0230	118 903 k€	104 140 k€	57 025 k€									R0230	48 396 k€
N-1	R0240	114 986 k€	107 812 k€										R0240	92 253 k€
N	R0250	141 529 k€											R0250	122 520 k€
	Total												R0260	278 305 k€

S.23.01.01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	588 455 k€	588 455 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	591 455 k€	591 455 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	591 455 k€	591 455 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	591 455 k€	591 455 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	591 455 k€	591 455 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	591 455 k€	591 455 k€	0 k€	0 k€	
Capital de solvabilité requis	R0580	251 973 k€				
Minimum de capital requis	R0600	62 993 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	235%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	939%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	591 455 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€
Réserve de réconciliation	R0760	588 455 k€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	18 657 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	9 797 k€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	28 454 k€

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	140 980 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	26 419 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	42 330 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	134 841 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-99 432 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	245 138 k€		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	14 429 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-7 594 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	251 973 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0220	251 973 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

S.28.02.01 : Minimum de solvabilité requis – activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	MCR _(NL,NL)		MCR _(NL,L)	
	Result		Result	
	C0010	C0020	C0050	C0060
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	43 014 k€		0 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	149 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	211 474 k€	180 045 k€	0 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0 k€	0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0 k€	0 k€	0 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	MCR _(L,NL)		MCR _(L,L)	
	Result		Result	
	C0070	C0080	C0110	C0120
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0 k€	18 437 k€	

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0 k€	1 412 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0 k€	0 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0 k€	0 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0 k€	327 672 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	0 k€		16 433 205 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	61 450 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	251 973 k€
Plafond du MCR	R0320	113 388 k€
Plancher du MCR	R0330	62 993 k€
MCR combiné	R0340	62 993 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	62 993 k€

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	C0140	C0150	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	43 014 k€	18 437 k€	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	176 375 k€	75 598 k€	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	79 369 k€	34 019 k€	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	44 094 k€	18 899 k€	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	44 094 k€	18 899 k€	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€	4 000 k€	
Montant notionnel du MCR	R0560	44 094 k€	18 899 k€	

QRT IRCEM MUTUELLE

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Actif

Actifs		Valeur
		Solvabilité II C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040	2 485 k€
Excédent du régime de retraite	R0050	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	42 333 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0 k€
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	410 k€
Actions	R0100	0 k€
Actions – cotées	R0110	0 k€
Actions – non cotées	R0120	0 k€
Obligations	R0130	19 550 k€
Obligations d'État	R0140	7 900 k€
Obligations d'entreprise	R0150	8 938 k€
Titres structurés	R0160	2 713 k€
Titres garantis	R0170	0 k€
Organismes de placement collectif	R0180	17 215 k€
Produits dérivés	R0190	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	5 158 k€
Autres investissements	R0210	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0 k€
Avances sur police	R0240	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	2 738 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	138 k€
Non-vie hors santé	R0290	0 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300	138 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 600 k€
Santé similaire à la vie	R0320	0 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 600 k€
Vie UC et indexés	R0340	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	9 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	811 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380	468 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	9 035 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	38 k€
Total de l'actif	R0500	57 917 k€

S.02.01.02 : Bilan prudentiel Passif

Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	663 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0 k€
Meilleure estimation	R0540	0 k€
Marge de risque	R0550	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	663 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0 k€
Meilleure estimation	R0580	429 k€
Marge de risque	R0590	234 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	20 534 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0 k€
Meilleure estimation	R0630	0 k€
Marge de risque	R0640	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	20 534 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0 k€
Meilleure estimation	R0670	19 013 k€
Marge de risque	R0680	1 521 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0 k€
Meilleure estimation	R0710	0 k€
Marge de risque	R0720	0 k€
Passifs éventuels	R0740	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	48 k€
Provisions pour retraite	R0760	0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770	0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780	2 910 k€
Produits dérivés	R0790	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 767 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	2 566 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 210 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 854 k€
Passifs subordonnés	R0850	0 k€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0 k€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	14 k€
Total du passif	R0900	32 565 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000	25 352 k€

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Non-vie

	Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance directe et réassurance proportionnelle acceptée											Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200			
																		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	
Primes émises																				
Brut - assurance directe	R0110	11 398 k€	6 667 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Part des réassureurs	R0140	1 201 k€	4 942 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Net	R0200	10 197 k€	1 725 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Primes acquises																				
Brut - assurance directe	R0210	11 398 k€	6 662 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Part des réassureurs	R0240	1 201 k€	4 942 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Net	R0300	10 197 k€	1 720 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Charge des sinistres																				
Brut - assurance directe	R0310	7 982 k€	1 907 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Part des réassureurs	R0340	798 k€	1 466 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Net	R0400	7 184 k€	441 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Variation des autres provisions techniques																				
Brut - assurance directe	R0410	0 k€	5 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Part des réassureurs	R0440	0 k€	3 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Net	R0500	0 k€	2 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Dépenses engagées	R0550	1 626 k€	998 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Autres dépenses	R1200	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Total des dépenses	R1300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
Total	C0200	18 065 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		6 143 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		11 921 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		18 059 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		6 143 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		11 917 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		9 889 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		2 264 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		7 624 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		5 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		2 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		2 624 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		
		2 624 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		

S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité : Vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	0 k€	2 438 k€	0 k€	10 251 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	12 689 k€
Part des réassureurs	R1420	0 k€	984 k€	0 k€	4 138 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 122 k€
Net	R1500	0 k€	1 454 k€	0 k€	6 113 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 567 k€
Primes acquises										
Brut	R1510	0 k€	2 438 k€	0 k€	10 209 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	12 647 k€
Part des réassureurs	R1520	0 k€	984 k€	0 k€	4 121 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 105 k€
Net	R1600	0 k€	1 454 k€	0 k€	6 087 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	7 541 k€
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0 k€	1 116 k€	0 k€	4 218 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	5 335 k€
Part des réassureurs	R1620	0 k€	447 k€	0 k€	1 687 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 134 k€
Net	R1700	0 k€	670 k€	0 k€	2 531 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	3 201 k€
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0 k€	3 415 k€	0 k€	-4 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	3 412 k€
Part des réassureurs	R1720	0 k€	1 366 k€	0 k€	-1 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 365 k€
Net	R1800	0 k€	2 049 k€	0 k€	-2 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 047 k€
Dépenses engagées	R1900	0 k€	330 k€	0 k€	913 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 243 k€
Autres dépenses	R2500	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des dépenses	R2600	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 243 k€

S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	18 065 k€					18 065 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0 k€					0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0 k€					0 k€	
Part des réassureurs	R0140	6 143 k€					6 143 k€	
Net	R0200	11 921 k€					11 921 k€	
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	18 059 k€					18 059 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0 k€					0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0 k€					0 k€	
Part des réassureurs	R0240	6 143 k€					6 143 k€	
Net	R0300	11 917 k€					11 917 k€	
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	9 889 k€					9 889 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0 k€					0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0 k€					0 k€	
Part des réassureurs	R0340	2 264 k€					2 264 k€	
Net	R0400	7 624 k€					7 624 k€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410	5 k€					5 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0 k€					0 k€	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0 k€					0 k€	
Part des réassureurs	R0440	3 k€					3 k€	
Net	R0500	2 k€					2 k€	
Dépenses engagées	R0550	2 624 k€					2 624 k€	
Autres dépenses	R1200						0 k€	
Total des dépenses	R1300						2 624 k€	

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410	12 689 k€					12 689 k€	
Part des réassureurs	R1420	5 122 k€					5 122 k€	
Net	R1500	7 567 k€					7 567 k€	
Primes acquises								
Brut	R1510	12 647 k€					12 647 k€	
Part des réassureurs	R1520	5 105 k€					5 105 k€	
Net	R1600	7 541 k€					7 541 k€	
Charge des sinistres								
Brut	R1610	5 335 k€					5 335 k€	
Part des réassureurs	R1620	2 134 k€					2 134 k€	
Net	R1700	3 201 k€					3 201 k€	
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	3 412 k€					3 412 k€	
Part des réassureurs	R1720	1 365 k€					1 365 k€	
Net	R1800	2 047 k€					2 047 k€	
Dépenses engagées	R1900	1 243 k€					1 243 k€	
Autres dépenses	R2500						0 k€	
Total des dépenses	R2600						1 243 k€	

S.12.01.02 : Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes décaissant des contrats d'assurance	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes décaissant des contrats d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0070	C0080	C0090				C0100	C0150	Contrats sans options ni garanties
Provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																			
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																			
Meilleure estimation																			
Meilleure estimation brute	5 979 k€	0 k€	0 k€	0 k€	13 035 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	19 013 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	2 513 k€	0 k€	0 k€	0 k€	87 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 600 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	3 466 k€	0 k€	0 k€	0 k€	12 947 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	16 413 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	1 445 k€	0 k€	0 k€	76 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 521 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																			
Provisions techniques calculées comme un tout	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques – Total	7 424 k€	0 k€	0 k€	13 110 k€	13 110 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	20 534 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et Réassurance proportionnelle acceptée											Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Peres pérennités diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Provisions pour primes																	
Brut	R0060	-1 031 k€	-2 399 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-3 430 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-9 k€	-1 897 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-1 906 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 021 k€	-502 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-1 524 k€
Provisions pour sinistres																	
Brut	R0160	932 k€	2 927 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	3 859 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	87 k€	1 958 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	2 045 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	845 k€	969 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 814 k€
Total meilleure estimation – brut	R0260	-99 k€	528 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	429 k€
Marge de risque	R0270	-176 k€	467 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	291 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0280	103 k€	152 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	244 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
	R0310	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques – Total	R0320	4 k€	659 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	663 k€
Montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	77 k€	61 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	138 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	-74 k€	598 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	525 k€

S.23.01.01 : Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 000 k€	3 000 k€		0 k€	0 k€
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	22 352 k€	22 352 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total fonds propres de base après déductions	R0290	25 352 k€	25 352 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	0 k€
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	25 352 k€	25 352 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	25 352 k€	25 352 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	25 352 k€	25 352 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	25 352 k€	25 352 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0580	8 561 k€				
Minimum de capital requis	R0600	6 700 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	296%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	378%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	25 352 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 000 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€
Réserve de réconciliation	R0760	22 352 k€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	349 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 796 k€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 145 k€

S.25.01.21 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	4 613 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	796 k€		
Risque de souscription en vie	R0030	3 478 k€		
Risque de souscription en santé	R0040	2 545 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€		
Diversification	R0060	-3 492 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 939 k€		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	1 048 k€		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0 k€		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-426 k€		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	8 561 k€		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0220	8 561 k€		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€		

S.28.02.01 : Minimum de solvabilité requis – activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	MCR _(NL,NL)		MCR _(NL,L)	
	Result		Result	
	C0010	C0020	C0050	C0060
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	687 k€		0 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
	C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0 k€	10 197 k€	0 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	467 k€	1 725 k€	0 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0 k€	0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0 k€	0 k€	0 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0 k€	0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0 k€	0 k€	0 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	MCR _(L,NL)		MCR _(L,L)	
	Result		Result	
	C0070	C0080	C0090	C0120
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	0 k€		480 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0 k€	3 466 k€	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0 k€	0 k€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0 k€	0 k€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0 k€	12 947 k€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	0 k€		113 544 k€

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	1 167 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	8 561 k€
Plafond du MCR	R0320	3 853 k€
Plancher du MCR	R0330	2 140 k€
MCR combiné	R0340	2 140 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 700 k€
Minimum de capital requis	R0400	6 700 k€

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	C0140	C0150	C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	687 k€		480 k€
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	5 042 k€		3 520 k€
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	2 269 k€		1 584 k€
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	1 260 k€		880 k€
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	1 260 k€		880 k€
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 700 k€		4 000 k€
Montant notionnel du MCR	R0560	2 700 k€		4 000 k€



SGAPS IRCEM

261 avenue des Nations Unies - BP 593
59 060 Roubaix Cedex 1

La SGAPS IRCEM est une société de groupe
assurantiel de protection sociale immatriculée
au SIRENE sous le n°823 214 200

www.ircem.com
www.ircem.eu